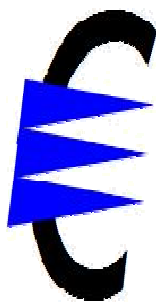


*Agence de financement
des infrastructures de
transport de France*



Rapport d'activité

***de l'Agence de financement
des infrastructures de transport de France***

pour l'exercice 2015

Adopté par le Conseil d'administration le 28 avril 2016

Le mot du Président :

L'exercice 2015, dont il est rendu compte dans le présent rapport, correspond à la onzième année d'activité pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Il est marqué à la fois par une forte reprise du volume des engagements financiers et des paiements et par une amélioration de la soutenabilité budgétaire de l'Agence que traduit la réduction de ses restes à payer.

Cela a été rendu possible par l'action du Gouvernement à laquelle il faut rendre hommage, qui a décidé d'affecter à l'Agence une recette nouvelle issue de centimes additionnels sur la TICPE sur le gazole. Dans un contexte de prix historiquement bas des carburants et de forte contrainte sur le budget de l'Etat, cette mesure a permis simultanément de mettre fin à la subvention budgétaire que percevait l'AFITF depuis 2009 et d'assurer l'essentiel du financement des infrastructures de transport par leurs usagers.

Cet exercice aura donc été l'occasion de consolider l'activité de l'AFITF et de démontrer, une fois encore, qu'elle assume pleinement les fonctions pour lesquelles elle a été créée. Toutefois l'Agence se trouve confrontée à des besoins de paiement croissants. Aux appels de fonds générés par les grands projets ferroviaires et par l'effort croissant de régénération des réseaux de transport s'ajoutent progressivement les nouveaux engagements pris par l'Etat, notamment le volet mobilité des contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 et le troisième appel à projets pour les transports collectifs en agglomération. Par ailleurs, se profilent dans un avenir très proche les grands projets du Canal Seine Nord Europe et le Tunnel Euralpin Lyon Turin pour lesquels la Commission européenne a donné en juillet 2015 un accord de subvention au titre du Réseau Transeuropéen de Transport.

Il est important de rendre compte notamment vis-à-vis du Parlement, de l'ensemble de l'action de l'AFITF dans ce contexte et de sa contribution au financement des infrastructures de transport. Tel est l'objet principal du présent rapport d'activité, qui sera mis en ligne, comme les précédents, sur le site internet dont s'est doté l'Agence afin de mieux se faire connaître et d'assurer une plus grande transparence de son activité.



Philippe DURON

Avant-propos :

Le présent rapport d'activité de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) rend compte de l'exercice 2015. Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre en date du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État, dont l'AFITF fait partie. Cette circulaire généralise, au titre des obligations de transparence, la pratique du rapport annuel : « Chaque organisme devra désormais présenter un rapport annuel dématérialisé, établi selon un format homogène... ».

Le présent rapport a vocation à servir de support à l'information du Parlement, ainsi que l'ont prévu plusieurs lois de finances successives : après caducité des dispositions antérieures en application du II de l'article 69 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, l'article 92-II de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 a réintroduit le principe d'une transmission par le Gouvernement au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année, d'un « rapport sur le financement et le fonctionnement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ».

Le présent rapport, via sa mise en ligne sur le site internet de l'Agence, vise en second lieu à l'information d'un public potentiellement plus large.

1.- Le cadre institutionnel

1.1.- Rappel du cadre d'intervention de l'AFITF : ses missions

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France a été créée par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 dans le but d'apporter la part de l'État au financement des projets d'infrastructures nationales décidés par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 qui avait planifié les infrastructures de transport majeures à réaliser en France d'ici 2025. Il s'agit, pour les trois quarts d'entre elles, de dépenses non routières.

Cette définition d'origine des compétences de l'Agence a connu depuis plusieurs évolutions et élargissements.

Le décret n° 2006-894 du 18 juillet 2006 a déjà étendu le domaine d'intervention de l'AFITF au financement des projets faisant l'objet d'une contractualisation entre l'État et les régions dans le cadre des contrats de plan, puis des contrats de projets et des procédures contractuelles assimilées, ainsi qu'à un certain nombre de projets d'investissements sur les réseaux routier, ferroviaire et fluvial, les ports maritimes, les équipements de transport combiné, d'aménagement et la protection du littoral.

Le décret n° 2009-1370 du 10 novembre 2009 complète les modalités d'intervention de l'Agence en prévoyant désormais des avances remboursables qui pourraient être rémunérées : « Lorsque des avances remboursables sont accordées aux opérateurs du secteur concurrentiel, elles sont consenties à titre onéreux. Elles financent des opérations spécifiques et présentent un caractère exceptionnel. », afin de respecter les règles de concurrence d'origine communautaire.

Par ailleurs la démarche du Grenelle de l'environnement initiée en 2007 a, d'une part, redéfini les objectifs de réalisation d'infrastructures de transport, insistant sur la mise en œuvre d'une politique de report modal, d'autre part, institué une écotaxe sur les poids lourds utilisant le réseau routier national non concédé. La loi de programmation du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 fixe le nouveau cadre des interventions de l'AFITF.

Le décret n° 2014-530 du 22 mai 2014 relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports codifié (articles R1512-12 à R1512-19) les missions, l'organisation et les ressources de l'AFITF.

1.2.- L'évolution du cadre institutionnel en 2015

Le cadre institutionnel n'a pas connu d'évolution en 2015. En revanche l'AFITF s'est préparée en 2015, comme établissement soumis à la comptabilité publique, au passage à partir du 1er janvier 2016 aux nouvelles modalités de gestion budgétaire et comptable prévues par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit GBCP, avec notamment : le choix d'un nouvel éditeur pour le logiciel budgéo-comptable devant permettre l'introduction d'une comptabilité d'engagements à partir de 2016, la présentation au 54^{ème} CA d'une nouvelle nomenclature par destinations des dépenses, et, en fin d'exercice, la reprise de tous les engagements résultant de conventions non soldées.

2.- La Gouvernance de l'AFITF

2.1.- La composition du conseil d'administration

La composition détaillée du conseil d'administration figure en annexe 1.

Le seul changement intervenu en 2015 est la nomination de Mme Laurence Monnoyer-Smith, en qualité de Commissaire générale au développement durable par décret du 21 mai 2015.

2.2.- La vie du conseil d'administration en 2015

Sept séances se sont tenues en 2015 : les 12 février (50^{ème} séance), 18 février (51^{ème} séance), 9 avril (52^{ème} séance), 25 juin (53^{ème} séance), 8 octobre (54^{ème} séance), 1^{er} décembre (55^{ème} séance) et 23 décembre (56^{ème} séance).

Les principaux points examinés par le conseil d'administration de l'AFITF au cours de ces séances sont résumés ci-après :

Au cours du 50^{ème} CA ont été adoptés le compte financier de l'Agence pour l'exercice 2014 (caractérisé par un niveau de recettes légèrement supérieur aux dépenses réalisées, impliquant un résultat bénéficiaire de 25M€, le fonds de roulement de l'Agence se trouvant ramené en fin d'exercice à 63M€). Ont également été approuvées cinq conventions de financement relatives respectivement au programme de l'année 2015 de restauration et de modernisation du réseau fluvial, aux actions afférentes à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la DGALN au titre de l'exercice 2015, à la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service de la place Castellane au pôle universitaire de Luminy à Marseille, au projet de transport collectif en site propre de l'agglomération de Périgueux (communauté d'agglomération Le Grand Périgueux) et à l'extension de la ligne de tramway C de Terre Sud à Villenave d'Ornon (Bordeaux Métropole).

Lors du 51^{ème} CA deux délibérations ont été approuvées. L'une est relative au budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2015 de l'agence caractérisé, à volume de recettes constantes, par une diminution des autorisations d'engagements de (-273M€), par une augmentation des crédits de paiement (+85M€). L'autre est relative à l'avenant n°1 à la convention du 7 septembre 2011 relative au financement du contrat de partenariat relatif à la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds nationale et de la taxe expérimentale alsacienne.

Au cours du 52^{ème} CA, le conseil a approuvé le budget rectificatif n°2 au titre de l'exercice 2015 de l'Agence caractérisé par des ajustements limités au niveau des autorisations d'engagements (+0.265M€) et à somme nulle au niveau des crédits de paiement. Par ailleurs deux projets de convention de financement ont été approuvés, relatifs respectivement à la poursuite des études et à la préparation des travaux du projet de canal Seine-Nord Europe, ainsi qu'à la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse au titre de l'exercice 2015. Un projet d'avenant a également été approuvé : l'avenant n°8 à la convention n° 1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement du programme des études et travaux préliminaires à la réalisation des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin.

Lors du 53^{ème} CA, le conseil a approuvé le rapport d'activité de l'AFITF pour l'exercice 2014 ainsi que le budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2015 caractérisé par une augmentation au niveau des recettes (+100 M€) et du même montant au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Le conseil a par ailleurs approuvé quatre projets de conventions de financement relatives respectivement à la contribution financière des sociétés concessionnaires d'autoroutes, au programme de l'année 2015 de mise en accessibilité de quais de gares ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite, aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2015 et au projet de ligne de bus à haut niveau de service La Balme de Sillingy – Gare d'Annecy : section Cran-Gévrier-Meythet. Il a également approuvé trois avenants : l'avenant n° 1 à la convention relative

au financement, au titre de l'exercice 2015, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national, l'avenant n° 4 à la convention du 5 décembre 2008 relative au financement d'acquisitions foncières liées à la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaires transalpine Lyon-Turin et l'avenant n° 1 à la convention relative au financement du programme de l'année 2015 de régénération et modernisation du réseau fluvial. Lors de ce conseil a été en outre présenté un bilan des autoroutes ferroviaires établi par la DGITM.

Lors du 54^{ème} CA, le conseil a approuvé sept conventions de financement relatives respectivement à la section Saint-Roch-Saint Chamand du tramway d'Avignon (premier tronçon de la phase 1), à l'extension de la ligne 3 du tramway bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis, au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la transformation du tramway sur pneu de Caen en tramway sur fer, à la ligne de bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 512 (Communauté d'agglomération Chambéry métropole), à l'optimisation du réseau de transports urbains de l'agglomération Messine, au projet de mobilité durable du réseau de transport public de l'agglomération Nancéenne et à la première section de l'extension Nord de la ligne T1 de bus à haut niveau de service (Communauté d'agglomération Nîmes Métropole). Il a par ailleurs approuvé l'avenant n° 1 à la convention du 13 janvier 2011 relative au financement de compléments d'études préalables à la déclaration d'utilité publique des accès français à la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Lors du 55^{ème} CA, outre le dispositif actualisé de contrôle interne comptable et financier de l'AFITF, le conseil a approuvé le budget rectificatif n°4 pour l'exercice 2015 caractérisé par une augmentation des recettes (+11 M€) et un redéploiement à somme nulle au niveau des crédits de paiement. Il a également approuvé le budget initial de 2016 caractérisé par un niveau de recettes de 1920 M€, des autorisations d'engagement à hauteur de 1 459 M€ et des crédits de paiement de 1 927 M€. Le conseil a également approuvé huit conventions de financement relatives respectivement au prolongement de la ligne de tramway de Genève à Annemasse de la douane de Moillesulaz au quartier du Perrier, au projet de téléphérique urbain SIAM – Capucins de Brest, à la centrale d'information voyageurs et billettique du Nord-Pas de Calais (Syndicat mixte intermodal régional de transports), au projet de développement des navettes fluviales (Bordeaux Métropole), à l'autoroute de la mer entre les ports français de Nantes-Saint-Nazaire et Le Havre et les ports espagnols de Vigo et Algésiras opérée par la société « Suardiaz Atlántica », au développement, aux mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national au titre de l'exercice 2016, aux programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs, pour l'année 2016, et à la poursuite du programme de travaux d'amélioration de la sécurité de la route Centre Europe Atlantique au titre de l'exercice 2016. Il a par ailleurs approuvé cinq avenants : avenant n°2 à la convention relative au financement des opérations d'accompagnement du projet de rocade L2, avenant n° 9 à la convention n°1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, avenant n° 1 à la convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2015 dans le cadre de l'ENFF, avenant n°3 à la convention relative au financement de missions d'assistance juridique des projets ferroviaires d'une nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin et d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Perpignan et Figueras, avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de réseau de transport collectif en site propre du syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa

Lors du 56^{ème} CA, le conseil consulté par voie électronique a approuvé les sept conventions de contribution volontaire exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

La liste détaillée des délibérations adoptées figure en annexe 11.

2.3.- Le rôle continu de l'exécutif

Le président du conseil d'administration est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des délibérations.

Comme les années précédentes l'exécution des décisions du conseil d'administration se traduit principalement par la passation des conventions financières pour mettre en place les concours financiers décidés, puis par leur mise en œuvre à travers le mandatement des crédits de paiement en fonction de l'avancement des opérations. Il est rendu compte plus avant de cette activité, reposant principalement sur le secrétariat général de l'Agence et l'Agent comptable, dans la partie consacrée à l'exécution budgétaire.

Mais au-delà des séances du Conseil et de leur stricte exécution, l'Agence s'est efforcée d'être présente sur un certain nombre de thématiques liées à son domaine de compétence.

Le Président de l'Agence a accordé plusieurs entretiens qui ont donné lieu à des insertions écrites dans des revues intéressant le secteur des transports, les collectivités territoriales et les milieux professionnels concernés. Par ailleurs, le 25 juin 2015, l'AFITF a célébré son dixième anniversaire en présence de M. Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat aux Transports, qui a donné à cette occasion une conférence de presse avec le président Philippe Duron.

Le conseil d'administration lui-même a régulièrement fait le point sur ces thèmes, soit par des communications de l'administration sur les projets financés, soit en ouvrant ses séances à une présentation des projets majeurs examinés directement par le chef de projet concerné, soit encore par des échanges sur des thèmes transversaux liés au financement des transports, ce qui a utilement enrichi et éclairé les débats avant délibération.

Outre ces thématiques liées aux transports, deux thèmes ont été abordés lors de certains conseils d'administration tenus en 2015 : d'une part la préparation de la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et d'autre part l'analyse de la soutenabilité budgétaire à moyen terme de l'AFITF.

L'Agence a en outre développé plusieurs actions de communication :

D'une part le rapport d'activité 2014 a été très largement diffusé, notamment auprès des parlementaires des commissions concernées, des chambres consulaires et des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Il a également été présenté de vive voix à la presse par le Président de l'agence lors d'une conférence de presse en septembre 2015.

D'autre part Philippe Duron accompagné de Patrick Vandevoorde a reçu en septembre 2015 la visite dans les locaux de l'AFITF d'une délégation chinoise de haut niveau- composée de conseillers d'Etat ; il a en outre présenté l'Agence à des délégués du Bundestag.

3.- Les moyens de l'Agence

Pour l'exercice de ses missions, l'AFITF dispose de moyens propres restreints et s'appuie en conséquence sur les ressources existantes du ministère chargé des transports. A cet effet, une convention d'assistance, renouvelée en avril 2010 (modifiée par avenant en août 2013 pour tenir compte du changement de locaux de l'Agence) puis renouvelée en juin 2015 (modifiée par avenant en décembre 2015 pour tenir compte d'un échange de bureaux de l'Agence) règle les relations entre le ministère et l'Agence, avec trois volets : l'assistance en matière d'expertise, les moyens logistiques et matériels, les personnels mis à disposition.

3.1.- Les moyens de fonctionnement

Ils sont principalement mis en place dans le cadre de la convention avec le ministère, l'AFITF remboursant l'intégralité des prestations reçues.

Depuis avril 2013 le siège de l'AFITF est installé dans la tour Pascal B où elle dispose d'une surface totale de 104 m².

Le ministère fournit des moyens logistiques de fonctionnement sous forme d'achats et de la mise à disposition de matériels bureautiques mutualisés. Les moyens de fonctionnement non couverts par la convention avec le ministère sont payés directement par l'AFITF auprès de ses fournisseurs : cela a principalement concerné en 2015 les fournitures de bureaux et les charges correspondantes.

3.2.- Les moyens en personnel

La convention de mise à disposition passée avec le ministère prévoit quatre postes fermes et un poste optionnel (en cas de développement des missions), afin de constituer le Secrétariat général de l'Agence : soit un secrétaire général et son adjoint, un poste d'agent comptable et financier et un poste de secrétariat.

Au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2015 l'AFITF disposait d'un effectif réel de 4 ETP (équivalent temps plein) mis à disposition sur un effectif théorique de 4 ETP prévus dans la convention (plus 1 ETP optionnel). Au 1^{er} octobre 2015, un apprenti a rejoint l'équipe du Secrétariat général pour une durée d'un an, dans le cadre de sa formation en alternance en master 2 de géopolitique.

S'agissant des mises à disposition (contre remboursement) de personnels rémunérés par le Ministère, ces postes n'émargent pas au plafond d'emploi de l'opérateur, car ils sont déjà inclus dans le plafond d'emploi fixé par la loi de finances pour le ministère.

Les dépenses de personnels couvrent par ailleurs, dans le cadre des dispositions réglementaires qui leur sont applicables, les indemnités de fonction du président et les indemnités de service et de caisse et responsabilité de l'agent comptable.

4.- L'exécution du budget 2015

4.1.- Le budget prévisionnel pour 2015 : le budget initial (BI)

Le budget initial de l'AFITF pour l'exercice 2015 (BI 2015) a été adopté lors du conseil d'administration du 16 décembre 2014.

4.1.1.- Les ressources

L'article R1512-17 du Code des Transports établit les ressources financières de l'Agence.

Au budget initial (BI) de l'exercice 2015, celles-ci se montaient à 2240 M€, se composant :

- du produit de la redevance domaniale prévue à l'article R122-27 du code de la voirie routière (310 M€, contre 305 M€ au budget initial 2014),
- du produit de la taxe due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, dite taxe d'aménagement du territoire, en application de l'article 302 bis ZB du code général des impôts (561 M€, contre 540 M€ au budget initial 2014)
- d'une partie du produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatiques, dites amendes radar (230 M€, soit autant qu' au budget initial 2014);
- du produit de la majoration de 2 centimes d'euro pour les automobilistes et de 4 centimes pour les poids lourds de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) sur le gazole, à hauteur de 1 139M€.

Par ailleurs le budget 2015 ne prévoyait le versement d'aucune subvention budgétaire (656 M€ inscrits au initial 2014), remplacée par l'affectation d'une part de la TICPE.

4.1.2.- Les dépenses

Quant aux dépenses, elles comportent :

- les dépenses de fonctionnement de l'Agence (regroupant les dépenses de personnel et de fonctionnement proprement dites), qui se situent en tout à hauteur de 730 000 € dans le budget initial 2015 (dépenses de fonctionnement décaissables hors dotations aux amortissements et provisions pour 15 000 € et hors dépenses d'investissement budgétées pour 30 000 €), à niveau inchangé depuis 2009. Ce budget de fonctionnement courant représente 0,03% des dépenses gérées par l'Agence.
- les charges financières budgétées à hauteur de 7,2 M€ (contre 2,5 M€ en exécution 2014) afin de payer les charges d'intérêt dues par l'AFITF au titre du montant restant à payer sur l'avance de 143 M€ que lui avait consentie le Trésor fin 2009.
- les charges de remboursement en capital de l'avance du Trésor : 46,4 M€ prévu au BI 2015 contre 45 M€ remboursés en 2014.
- les dépenses d'intervention, qui restent son plus gros poste de dépenses puisque les enveloppes ouvertes sur le compte 657 sur lequel les affectations sont détaillées par opération se montaient au BI 2015 à 1 677 M€ en autorisations d'engagements et à 2 186 M€ en crédits de paiement.

Ce budget initial 2015 retient notamment l'engagement des opérations suivantes :

- le volet mobilité des Contrats de Plan Etat-Régions 2015-2020 (routes, fer, fluvial, portuaire, transports collectifs);
- la reconduction des actions de régénération, de sécurité et d'exploitation du réseau routier national, y compris la poursuite des opérations sur la RCEA ;
- la régénération du réseau fluvial VNF ainsi que la poursuite des opérations préalables au projet de Canal Seine Nord Europe ;
- la poursuite des opérations préparatoires à la liaison ferroviaire Lyon-Turin ;
- la poursuite des projets de transports collectifs dans le cadre des trois appels à projets nationaux.

En matière de crédits de paiement (CP), le budget 2015 assure essentiellement la continuité des opérations engagées par le passé : en matière routière, les paiements liés au développement (CPER, PDMI, A34, A150, L2, Nouvelle Route Littorale à la Réunion), à la régénération du réseau routier national et à sa sécurité (dont tunnels et RCEA), dans le domaine ferroviaire les décaissements relatifs aux CPER ferroviaires et combinés, aux interventions de sécurité, de régénération et de mise en accessibilité du réseau existant et aux grands travaux en cours (LGV SEA, LGV Est 2ème phase et Contournement de Nîmes-Montpellier) et les paiements relatifs aux transports collectifs en Ile-de-France et en dehors, ainsi que pour le PEI Corse.

4.2.- Les budgets rectificatifs

Le budget 2015 a fait l'objet de quatre budgets rectificatifs en cours d'année (BR) dont les éléments les plus marquants sont exposés ci-après.

4.2.1.- Les ressources

En BR1 et en BR2, les recettes sont restées inchangées.

En BR3, les recettes ont augmenté de 100 000 000 € du fait de la contribution volontaire exceptionnelle apportée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

En BR3, les recettes ont en outre augmenté de 10 894 835,29 €, par la suite d'une plus value sur la redevance domaniale (+16 430 442,79 €), d'une réfaction de - 5 610 000 € sur la taxe d'aménagement

du territoire et d'un produit exceptionnel de 74 392,50 € versé par SNCF Réseau (au titre de la convention du 18 mars 2009 de financement d'études d'avant-projet définitif de la 2^{ème} phase du tram-train de Strasbourg – Bruche - Piémont des Vosges).

Au total les recettes sont ainsi passées de 2 240 000 000€ dans le budget initial à 2 350 894 835,29 € en BR4, soit une augmentation de 110,89 M€.

4.2.2.- Les dépenses

En autorisations d'engagement (AE) :

Le BR1 a procédé à une réduction de 273M€ des autorisations d'engagement résultant d'une diminution de 286M€ au niveau de la Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises et d'une augmentation de 13M€ au niveau des autoroutes de la mer et du transport maritime à courte distance.

Le BR2 n'a procédé qu'à une augmentation des autorisations d'engagements de 0,265M€ au niveau du matériel roulant des trains d'équilibre du territoire.

Le BR3 a augmenté de 100M€ les autorisations d'engagements, se répartissant entre 80M€ pour la régénération du réseau routier national et 20M€ pour la régénération du réseau fluvial.

Aucune modification n'est intervenue dans le BR4 au niveau des autorisations d'engagement.

Au total les autorisations d'engagement sont passées de 1 677 à 1 504 M€ entre le budget initial et le BR4.

En crédits de paiement (CP) :

Le BR1 a procédé à une augmentation de 85,5M€ en CP, résultant d'une hausse de 243,5M€ sur la ligne « taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises » et de la baisse des crédits sur les quatre lignes budgétaires: -45M€ sur le volet ferroviaire des CPER, -25M€ sur la LGV Est 2^{ème} phase, -25M€ sur la LGV SEA et -63M€ sur le volet TCSP des CPER.

Le BR2 a procédé à des ajustements à somme nulle en CP. Plusieurs lignes budgétaires ont été ponctionnées : l'autoroute A150 Rouen Yvetot (-2,6M€), la L2 à Marseille (-3,5M€), la régénération ferroviaire (-9,9M€), les transports collectifs hors CPER (-10M€), le PEI Corse (-10M€), la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (-1,6M€). Deux lignes ont été abondées : la liaison Lyon-Turin ferroviaire (+36,4M€), les dessertes terminales de port 2000 au Havre (+1,0M€) et le matériel roulant des trains d'équilibre du territoire (+0.3M€).

Le BR3 a procédé à une augmentation de 100M€ en CP. Plusieurs lignes ont bénéficié de crédits de paiement supplémentaires : la régénération du réseau routier national (+80M€), la régénération du réseau fluvial (+20M€), le prolongement d'Eole à l'Ouest (+8,1M€), la liaison ferroviaire Lyon-Turin (+6,0M€), la nouvelle route du littoral à La Réunion (+5,8M€), les transports collectifs d'agglomération hors CPER (+5M€), le plan rail Auvergne et Midi Pyrénées (+1,4M€). Des diminutions ont été opérées sur les lignes suivantes : -13,1M€ sur le volet transports collectifs en agglomération des CPER, -11,8M€ sur les autoroutes ferroviaires, -1,4M€ sur le volet ferroviaire des CPER.

Le BR4 a procédé à un ajustement à somme nulle en CP : 6,6 M€ ont été redéployés de l'accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite vers la liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Au total les crédits de paiement sont passés de 2 186 M€ à 2 371 M€ entre le BI et le BR4.

4.3.- L'exécution du budget : le compte financier 2015

4.3.1.- Les ressources

Le tableau ci-après retrace l'exécution 2015 par rapport aux prévisions budgétaires :

En M€	Rappel réalisation 2014	Prévision BI 2015	Prévision BR4 2015	Réalisation 2015
Redevance domaniale autoroutière	313,60	310,00	326,43	326,43
Taxe d'aménagement du territoire	570,50	561,00	555,39	555,39
Produit des amendes radars	202,70	230,00	230,00	233,21
Subvention budgétaire d'équilibre	656,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	0,00	1 139,00	1 139,00	1 139,00
Contribution volontaire exceptionnelle des SCA	0,00	0,00	100,00	100,00
Produits exceptionnels ou divers	0,00	0,00	0,07	1,43
TOTAL	1 742,80	2 240,00	2 350,89	2 355,46

L'exécution s'est faiblement écartée des dernières prévisions inscrites en BR4 au niveau du produit des amendes radar (+3,2 M€ par rapport au BR4 mais une hausse marquée, +30,5 M€ par rapport à 2014) et des produits exceptionnels ou divers (+1,35 M€ par rapport au BR4).

Au total les recettes constatées au compte financier 2015 ont été supérieures de 4,6 M€ à celles prévues en BR4 et de 612,7 M€ supérieures à celles réalisées en 2014.

Les recettes affectées ont représenté en 2015 100 % des ressources de l'AFITF, du fait de la disparition de la subvention budgétaire, contre 62% en 2014.

L'annexe n° 7 replace ces résultats dans l'évolution des recettes de l'agence depuis son origine.

4.3.2- Les engagements 2015 : prévision et exécution

Le tableau figurant à l'annexe n°2 donne le détail par mode des autorisations d'engagement (AE) budgétées et consommées au cours de l'exercice 2015.

S'agissant des dépenses d'intervention, les engagements contractés en 2015 se sont élevés à 1 442,4 M€ contre 417,5 M€ en 2014. Ce total est donc en augmentation très importante par rapport à l'année 2014.

Sur ce montant, 731 M€ ont été engagés au titre des routes, principalement pour les contrats de plan Etat Régions, la régénération et les aménagements de sécurité dans les tunnels et hors tunnels. Dans le domaine ferroviaire, 298M€ ont été engagés, principalement au titre des CPER, de la poursuite des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin et des opérations relatives à la sécurité et de l'accessibilité ferroviaire. 147M€ ont par ailleurs été engagés dans le domaine fluvial, principalement pour les contrats de plan, la régénération fluviale et la poursuite de la préparation du projet Seine Nord Europe. Enfin, 210M€ ont été engagés dans le domaine des transports collectifs et 29M€ dans les opérations diverses, principalement pour le PEI Corse.

Par rapport au montant des autorisations d'engagement prévues (1 531M€) le reliquat est de 88 M€, qui s'explique principalement par la non-consommation des AE prévues pour les transports collectifs hors CPER (49,7 M€), par le solde sur l'opération Lyon Turin (16,4 M€), sur l'engagement national pour le fret ferroviaire (10 M€) et sur les études et acquisitions foncières ferroviaires (7M€).

Les effets de cette exécution 2015 sur la trajectoire financière pluriannuelle de l'AFITF sont analysés plus loin au paragraphe 6.

4.3.3.- Le compte de résultat : prévision et exécution

Le tableau ci-après regroupant les dépenses par nature retrace de façon synthétique le compte d'exploitation, dans la forme demandée dorénavant aux opérateurs de l'État pour la présentation de leurs comptes, notamment dans les projets et rapports annuels de performance (PAP et RAP). Des tableaux plus détaillés figurent en annexe.

Exercice 2015
(montants en k€)

Charges	BI	BR4	CF	Produits	BI	BR4	CF
Personnel	85	74	66	Subvention de l'Etat	0	0	0
Fonctionnement	7 826	4 509	4 464	Ressources fiscales affectées	2 240 000	2 250 820	2 254 034
Intervention	2 186 000	2 371 454	2 282 402	Ressources propres et autres	0	100 074	101 428
Total des charges	2 193 911	2 376 037	2 286 932	Total des produits	2 240 000	2 350 895	2 355 462
Bénéfice	46 089	-	68 530	Perte	-	25 142	-

Par rapport aux prévisions initiales, la différence la plus saillante en exécution est l'augmentation du bénéfice comptable budgété au départ compte tenu de la hausse des ressources fiscales affectées en exécution. Les conséquences de cette situation sur la trésorerie de l'Agence sont exposées au paragraphe 4.4.

Par ailleurs il est à noter que la ligne des dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus inclut 3 848 k€ de charges financières liées à l'avance de trésorerie consentie par l'Agence France Trésor (AFT) à l'AFITF, les dépenses de fonctionnement courant s'élevant à 616 k€ (y compris les charges non décaissables, amortissements).

4.3.4.- Récapitulation des dépenses par nature

Le tableau ci-dessous reprend la même présentation (prévisions du BR4 et exécution selon le compte financier) et intègre les données propres au tableau de financement (prise en compte des seules dépenses décaissables, dépenses d'investissement et de remboursement d'emprunt).

Exercice 2015
(montants en k€)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	Prévision				
	Exécution				
Financement des infrastructures			2 371 454		2 371 454
			2 282 402		2 282 402
Fonctionnement de l'Agence	74	4 504			4 578
	66	4 464			4 530
Remboursement Avance de l'Etat				26 730	26 730
				26 730	26 730
Total des crédits prévus	74	4 504	2 371 454	26 730	2 402 762
Total des crédits consommés	66	4 464	2 282 402	26 730	2 313 662

En 2015, comme depuis sa création, le fonctionnement de l'établissement public est réduit au strict minimum, la quasi-totalité du budget étant consacrée aux interventions en faveur des infrastructures de transport, conformément à la vocation de l'agence. La structure des dépenses 2015 de l'AFITF est, ainsi, semblable à celle des exercices précédents.

Aucune dépense d'investissement propre à l'agence n'a été effectuée en 2015, les dépenses de fonctionnement étant regroupées avec les frais financiers comme indiqué plus haut ; une fraction de 26,7 M€ a été remboursée sur l'avance de 143 M€ faite par l'Agence France Trésor fin 2009.

Globalement, par rapport aux prévisions initiales, 89 M€ n'ont pu être dépensés, qui recouvrent principalement un reliquat de 56 M€ sur les opérations ferroviaires - en l'absence d'appels de fonds sur certaines lignes comme le Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier ou les études ferroviaires, les autoroutes ferroviaires, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite - et de 21 M€ sur les transports collectifs d'agglomération - du fait d'appels de fonds reçus en fin d'année

Néanmoins, comme pour les exercices précédents, les dépenses ont, conformément à la vocation

de l'agence, permis d'assurer la poursuite du financement des grandes opérations d'infrastructures prévues au CIADT de décembre 2003 puis par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. C'est le cas également des contrats de plan État-régions (CPER), des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), des appels à projets de transports collectifs d'agglomération, ainsi que d'un certain nombre d'investissements dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial et multimodal, comme cela est détaillé au § 5 ci-dessous.

4.4.- L'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie

Le tableau de financement abrégé ci-après complète le compte d'exploitation, il est également dans la forme demandée aux opérateurs de l'État pour la présentation de leurs comptes.

Tableau de financement abrégé 2015
(montants en k€)

Emplois	BI 2015	BR4	Compte financier	Ressources	BI 2015	BR4	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement	-	25 137	-	Capacité d'autofinancement	46 094	-	68 533
Investissements	30	30	0	Avances de l'Etat	0	0	0
Remboursement d'avances	46 402	26 730	26 730	Autres ressources	0	0	0
Total des emplois décaissables	46 432	51 897	26 730	Total des ressources encaissables	46 094	0	68 533
Apport au fonds de roulement	-	-	41 803	Prélèvement sur le fonds de roulement	338	51 897	-

Contrairement à l'exercice précédent, l'exercice 2015 s'est soldé par un apport au fonds de roulement de 41,8M€, le niveau de la trésorerie étant passé de 63,4 M€ à 103,9 M€ en fin d'exercice (soit une augmentation de 40,5M€, l'écart avec la variation du fonds de roulement s'expliquant par un produit exceptionnel de 1,3M€ inscrit en produit à recevoir).

L'évolution de la trésorerie au cours de l'exercice, comme les années précédentes, ne s'est pas déroulée de façon linéaire : d'une part, la TICPE, soit pratiquement la moitié des ressources de l'AFITF, a été versée au mois de février, les autres recettes affectées à l'Agence étant concentrées pour l'essentiel durant le second semestre ; d'autre part le rythme des dépenses d'intervention a été lié au règlement de l'indemnité d'Ecomouv, en février, puis à la production des appels de fonds validés pour les paiements directs et aux versement des fonds de concours qui se sont concentrés de juin à décembre ; de ce fait pratiquement 80% des dépenses d'intervention ont été payés durant le second semestre.

L'évolution de la trésorerie durant l'année est illustrée par les graphiques figurant à l'annexe n° 10, qui résumant le déroulement des dépenses au regard des recettes. La trésorerie a connu un point haut début février après le versement de la TICPE, avant de diminuer fortement, notamment sous l'effet des paiements l'indemnité Ecomouv puis de fonds de concours en juin et août, point bas à hauteur de 68 M€ au mois d'octobre. Le niveau du fonds de roulement en fin d'année, de 103,9 M€ recouvre deux éléments : en recettes, les 100 M€ de contribution volontaire des sociétés concessionnaires d'autoroute ont été versés le 30 décembre, et une fraction de la taxe d'aménagement du territoire et des amendes radar a été rattachée au mois de décembre.

5.- Les opérations financées par les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention regroupent par opération les financements apportés par l'AFITF en application de chaque convention de financement. Comptabilisées sur le compte 657 de son compte de résultat, elles constituent la raison d'être de l'AFITF en tant qu'opérateur destiné au financement de l'ensemble des infrastructures terrestres, fluviales et maritimes de transport et, au sein de cet ensemble, à favoriser l'orientation de l'effort national vers des modes complémentaires de la route.

Le détail des engagements et paiements effectués en 2015 au titre du budget d'intervention figure aux annexes 2 et 3. Ces tableaux sont détaillés par opérations budgétaires, elles mêmes étant regroupées par mode de transport.

5.1.- Les opérations

Ce budget comme les précédents a permis, conformément à la vocation de l'agence, la poursuite du financement des grandes opérations d'infrastructures prévues au CIADT de décembre 2003 puis par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, des contrats de projet (2007-2013) et des contrats de plan (2015-2020), des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), des appels à projet des transports collectifs de province, ainsi que d'un certain nombre d'investissements dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial et multimodal, enfin de l'aménagement et de la protection du littoral.

De façon plus détaillée, les crédits engagés et consommés en 2015 ont notamment permis de financer :

- la poursuite du programme de renouvellement du matériel roulant des trains d'équilibre du territoire ;
- la poursuite des travaux de la seconde phase de la LGV Est Européenne et de la LGV Sud-Europe Atlantique (Tours-Bordeaux), de la LGV Rhin Rhône branche Est, de la LGV Bretagne- Pays de la Loire et du contournement de Nîmes-Montpellier ;
- la poursuite de la réalisation de la L2 à Marseille ;
- la poursuite des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et le début des contrats de projets Etat-Régions 2015-2020 relatifs aux volets transport ferroviaire, combiné, fluvial, maritime ou collectif, des « plans rail » signés avec certaines régions, des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) et des infrastructures routières et ferroviaires prévues dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse ;
- la poursuite de la construction de l'autoroute A34 dans les Ardennes, de l'autoroute A150 (Rouen-Yvetot) et des aménagements de sécurité de la route centre Europe Atlantique (RCEA) ;
- la poursuite de la galerie de reconnaissances du Lyon-Turin ferroviaire ;
- la régénération, le programme de mise en sécurité des tunnels routiers, les aménagements de sécurité et la gestion du trafic sur le réseau routier national ;
- les compléments d'études pour la reconfiguration du projet de Canal Seine Nord Europe ;
- la poursuite de la nouvelle route du littoral à La Réunion ;
- la poursuite du programme de sécurité des transports ferroviaires et guidés (dont passages à niveau et tunnels), du programme de régénération ferroviaire (programme GSM-Rail) et de modernisation des gares pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- la poursuite du plan de relance portuaire accompagnant la réforme des grands ports maritimes ;
- la poursuite des travaux de régénération du réseau fluvial ;
- les projets de transports collectifs urbains des grandes agglomérations retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement (premier, deuxième et troisième appels à projets) et du volet transport collectif du « contrat particulier transports » en Île-de-France.

Les principales opérations financées en 2015 par des enveloppes globales versées au budget de l'État sous forme de fonds de concours sont détaillées en annexe n° 12.

5.2.- La répartition par mode

L'AFITF ayant vocation globale d'orientation du report modal en agissant sur les infrastructures, la répartition de ses interventions financières entre les différents modes de transport est un indicateur important. En 2015, cette répartition se présente comme suit :

Dépenses d'intervention de l'AFITF en 2015

Ventilation par mode

Mode de transport ou type d'intervention	Engagements 2015	% AE	Paiements 2015	% CP
Transport routier	731 000 000,00	51,6%	738 892 052,04	32,4%
CPER, PDMI ...	366 000 000,00		363 109 849,33	
Hors CPER	365 000 000,00		375 782 202,71	
Transport ferroviaire et combiné	298 404 988,32	21,1%	705 483 297,86	30,9%
CPER	190 000 000,00		109 612 447,58	
Hors CPER	108 404 988,32		595 870 850,28	
Transport fluvial	88 000 000,00	6,2%	64 700 710,29	2,8%
CPER	1 000 000,00		1 890 437,00	
Hors CPER	87 000 000,00		62 810 273,29	
Transport maritime et littoral	59 000 000,00	4,2%	56 908 027,08	2,5%
CPER	40 000 000,00		25 669 027,08	
Hors CPER	19 000 000,00		31 239 000,00	
Transports collectifs d'agglomération	210 280 000,00	14,9%	171 667 533,11	7,5%
CPER	160 000 000,00		40 073 595,43	
Hors CPER	50 280 000,00		131 593 937,68	
Divers non ventilé (TPL, PEI Corse ...)	29 000 000,00	2,0%	544 750 258,84	23,9%
Sous-total contractualisé	757 000 000,00	53,5%	540 355 356,42	23,7%
Sous-total hors CPER	658 684 988,32	46,5%	1 197 296 263,96	52,5%
TOTAL GENERAL	1 415 684 988,32	100,0%	2 282 401 879,22	100,0%

Une illustration de cette répartition figure à l'annexe n° 9.

En termes de paiements, les routes occupent la première place juste devant le transport ferroviaire et combiné comme en 2014. En termes d'engagements les routes ont également représenté plus de la moitié du total, ce qui s'explique par le lancement des CPER 2015-2020 et par le plan de relance autoroutier.

Les financements contractualisés, essentiellement les contrats de projets 2007-2013, les contrats de plan 2015-2020 et, pour les routes, les PDMI, représentent un peu moins d'un quart des paiements mais plus de la moitié du volume total des engagements.

Une présentation plus détaillée (source DGITM) des dépenses engagées en 2015 au titre des contrats de projets État-Région est fournie en annexe n° 12.

5.3.- La répartition par type de destinataires

Le regroupement des dépenses d'intervention par type de destinataire direct des crédits est détaillé ci-après :

Dépenses d'intervention de l'AFITF en 2015 Ventilation par destinataires		
Destinataire des paiements	en M€	en %
Etat (fonds de concours)	1 541,4	67,53%
SNCF Réseau	399,1	17,49%
SNCF Mobilité	100,3	4,39%
VNF	60,0	2,63%
GPM	1,0	0,04%
Collectivités territoriales (AOTU)	129,1	5,65%
Opérateurs privés	51,6	2,26%
TOTAL	2 282,4	100,00%

Cette ventilation est illustrée par le graphe figurant à l'annexe n°9.

Comme en 2014, on observe une nette prédominance des fonds de concours à l'État, au niveau des paiements (plus des deux tiers). Celle-ci s'explique principalement par le règlement de l'indemnité Ecomouv (527M€), par le volume important des crédits alloués aux contrats de plan Etat Régions (540M€) et par les interventions de régénération, de mise en sécurité et de modernisation du réseau routier national existant (322M€).

Il est rappelé que, en principe, l'AFITF verse directement ses concours et subventions aux maîtres d'ouvrage des projets. Si une partie des crédits versés revient sur le budget de l'État, c'est au titre de l'un ou l'autre des cas de figure ci-après :

1 – lorsque l'État est lui-même maître d'ouvrage, ce qui est le cas généralement sur le réseau routier national non concédé ;

2 – lorsque les crédits font l'objet d'une programmation fine, notamment au niveau déconcentré, auquel cas ce sont des enveloppes globales qui sont déléguées à l'État : c'est surtout le cas des contrats de plans et de projet et des procédures assimilées,

Ce deuxième cas s'étend aux projets liés à une intervention contractualisée, afin de ne pas multiplier les circuits de financement.

3 – L'évolution des règles d'engagement de l'État a également conduit à traiter sous forme de fonds de concours, et non de subrogation, les engagements financiers pris pour permettre à l'État de signer une concession ou un contrat de partenariat.

Le destinataire final des crédits de l'AFITF versés à l'État n'est donc pas forcément l'État lui-même, mais les divers maîtres d'ouvrage publics ou privés : une part non négligeable des fonds de concours est en fait reversée, notamment à SNCF Réseau, à SNCF Mobilités, au STIF ou la RATP, ainsi qu'aux grands ports maritimes.

A titre d'illustration, les versements directs à SNCF Réseau se sont élevés en 2015 à 399 M€, et dans les fonds de concours à l'État, 142 M€ sont clairement identifiés comme revenant à SNCF Réseau, ce qui porte le total des concours de l'AFITF à SNCF Réseau à 541 M€ cette année.

6.- Les engagements pluriannuels de l'AFITF

Après les importants engagements contractés en 2013 (avec notamment les nouveaux matériels roulants affectés aux trains d'équilibre du territoire ou encore le contrat de partenariat pour la réalisation de la rocade L2 à Marseille) et le niveau modéré des engagements pluriannuels pris en 2014, les engagements effectués au cours de l'exercice 2015 ont porté le cumul des engagements contractés par l'AFITF depuis sa création à un total fin 2015 de 33 088,0 M€. Le cumul des paiements effectués s'élève à 21 248,5 M€. Les « restes à payer » s'élèvent donc à 11 839,5 M€.

Ce montant de « restes à payer » se partage à peu près à 35% entre fonds de concours à l'État et 65% engagements vis à vis d'organismes tiers.

Les restes à payer générés par les contrats de partenariat représentent 6,33 Md€, dont l'essentiel est dû à moyen et long terme, de quatre à 25 ans, sur les cinq partenariats financés par l'AFITF (GSMR, BPL, CNM, Ecomouv et la rocade L2).

Le détail par année des engagements et paiements conduisant à ces montants cumulés est retracé dans le tableau figurant à l'annexe n° 8, accompagné d'une illustration graphique de cette évolution.

Ce total des « restes à payer », avec 11,84 Md€ à fin 2015, a diminué en 2014 de 3,3 Md€ compte tenu du dégage partiel de la convention Ecomouv et du fait que l'AFITF a décaissé globalement davantage en 2015 qu'elle n'a mis en place d'engagements nouveaux.

L'AFITF étant un opérateur dit « transparent », elle n'est pas tenue de constituer des provisions comptables à hauteur de ces engagements, mais ces montants sont directement comptabilisés dans les comptes de l'État sous forme d'« engagements hors bilan » pour ceux d'entre eux qui correspondent à des engagements vis-à-vis de tiers. En effet les engagements pris vis-à-vis de l'État lui-même n'ont pas à se traduire par des provisions dans les comptes de l'État. C'est au total un montant de 7,53 milliards d'euros qui a été comptabilisé par l'État au titre des engagements externes de l'AFITF (y compris les charges à payer), contractés principalement vis à vis de SNCF Réseau. A la fin 2015, les charges à payer (correspondant à des appels de fonds validés et non payés) se sont élevées à 781M€ dont 734M€ dus à SNCF Réseau.

La répartition par mode de transport des engagements cumulés depuis l'origine par l'Agence, des mandatements effectués chaque année et des restes à payer correspondants est récapitulée dans le tableau reproduit à l'annexe n° 6 (compte 657).

Comme en 2014, on constate que ces engagements correspondent en grande majorité, à hauteur de 67% à des infrastructures autres que routières, avec toujours une nette prédominance du secteur ferroviaire (48 % du total). Les transports collectifs d'agglomération continuent à représenter une part non négligeable, soit 11% du total. Ceux répertoriés dans la rubrique « divers », soit 4% non ventilé entre les modes, regroupent pour l'essentiel l'indemnité prévue suite à l'abandon de la collecte de l'écotaxe sur les poids lourds auxquels s'ajoutent les financements mis en place dans le cadre du plan exceptionnel d'investissements pour la Corse.

Au total, ce bilan des engagements de l'AFITF vient confirmer la pleine exécution par l'Agence de sa mission d'opérateur financier de l'État au service du développement continu des infrastructures de transport et son orientation en faveur du report modal.

LISTE des ANNEXES

Annexe 1 :

Composition du Conseil d'administration issu des décrets des 30 mai, 22 juillet et 22 septembre, 6 novembre, 22 décembre 2014 et 21 mai 2015

Annexe 2 :

Détail en AE des opérations du budget d'intervention figurant au budget initial (BI) 2015, au dernier budget rectificatif (BR4) 2015 et au compte financier (budget exécuté)

Annexe 3 :

Détail en CP des opérations du budget d'intervention figurant au BI 2015, au BR4 2015 et au compte financier (budget exécuté)

Annexe 4 :

Comptes de résultat de l'AFITF 2015 – détail du compte financier 2015

Annexe 5 :

Comptes de résultat de l'AFITF – comparaison 2013-2014-2015

Annexe 6 :

État des engagements pluriannuels et mandatements annuels par mode au 31 décembre 2015

Annexe 7 :

Tableau et graphique récapitulatif des recettes de l'AFITF de 2005 à 2015

Annexe 8 :

Tableau et graphique récapitulatif l'état des consommations des AE et des CP de 2005 à 2015

Annexe 9 :

Graphiques des dépenses d'intervention en 2015 par destinataire et par modes

Annexe 10 :

Graphiques de la gestion en trésorerie 2015

Annexe 11 :

Liste des délibérations adoptées par le conseil d'administration en 2015

Annexe 12 :

Compte rendu DGITM de l'utilisation des principaux fonds de concours en 2015

Annexe 1 : Composition du Conseil d'administration

à l'issue des décrets des 30 mai, 22 juillet et 22 septembre, 6 novembre, 22 décembre 2014 et 21 mai 2015

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) Composition du Conseil d'administration

Membres titulaires: Décrets des 30 mai, 22 juillet et 22 septembre, 6 novembre, 22 décembre 2014 et 21 mai 2015

FONCTION	NOM	PRENOM	TITRE	QUALITE (au regard du décret)
Président	DURON	Philippe	Député du Calvados Co-président de TDIE (Transports Développement Intermodalité Environnement)	Elu local
Administratrice	BONNET-GALZY	Marie-Caroline	Commissaire générale à l'Egalité des Territoires	Commissaire générale à l'Egalité des Territoires
Administrateur	MORIN	Denis	Directeur du budget	Directeur du budget
Administrateur	BEZARD	Bruno	Directeur général du Trésor	Directeur général du Trésor
Administrateur	SAINTILLAN	Christophe	Directeur des infrastructures de transport (DIT)	Directeur des infrastructures de transport (DIT)
Administrateur	POUPARD	François	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
Administrateur	MONNOYER-SMITH	Laurence	Commissaire générale au Développement durable (CGDD)	Commissaire générale au Développement durable (CGDD)
Administrateur	NEGRE	Louis	Sénateur des Alpes Maritimes Co-président de TDIE (Transports Développement Intermodalité Environnement)	Sénateur
Administrateur	SAVARY	Gilles	Député de la Gironde	Député
Administrateur	KRATTINGER	Yves	Président du Conseil départemental de la Haute Saône	Elu local
Administratrice	LACROUTE	Valérie	Députée Maire de Nemours	Elue locale
Administrateur	VANDEVOORDE	Patrick	Directeur général de CDC Infras jusqu'au 17 juillet 2015	Personnalité qualifiée
Assistent en outre aux séances				
Contrôle financier	JONCHERE	François	Chef du contrôle budgétaire et comptable (CBCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)	Contrôleur budgétaire
Agent comptable	RODRIGUEZ	Marc	Chef du département comptable ministériel (DCM/MEDDE)	Agent comptable
Secrétaire général	GUINARD	Loïc	Secrétaire général	Secrétaire général
	ETIENNE	Dominique		Secrétaire général adjoint

Annexe 2 : Autorisations d'engagement (AE) des opérations du budget d'intervention figurant au BI 2015, au BR4 2015 et au compte financier (budget exécuté) de l'AFITF

Etat des autorisations d'engagement (AE) engagées et disponibles au 31 décembre 2015 (BR4)

	AE inscrites au BI 2015	AE ouvertes en 2015 (BR4)	Total des AE engagées sur le budget 2015	AE disponibles
Grand total (comptes n° 657 et n° 1674)	1 723 160 426,12	1 530 753 752,12	1 442 415 213,32	88 338 538,80
Total compte n° 657	1 676 758 527,12	1 504 023 527,12	1 415 684 988,32	88 338 538,80
Transport routier	653 913 527,12	733 913 527,12	731 000 000,00	2 913 527,12
Contrats de plan État-Région, volet routier, Programmes de développement et de modernisation d'itinéraires, Décroisement	366 000 000,00	366 000 000,00	366 000 000,00	0,00
Autoroute A34 : Contrat territorial des Ardennes		0,00	0,00	0,00
Autoroute A150 Rouen-Yvetot		0,00	0,00	0,00
Liaison autoroutière L2 à Marseille	7 913 527,12	7 913 527,12	5 000 000,00	2 913 527,12
A355 (Strasbourg)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autoroute A75 et RN 7		0,00	0,00	0,00
Route Centre Europe Atlantique (RCEA)	28 000 000,00	28 000 000,00	28 000 000,00	0,00
RN 88 Albi-Rodez		0,00	0,00	0,00
Nouvelle route littorale à La Réunion		0,00	0,00	0,00
Études routières et autoroutières	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Aménagements de sécurité, hors tunnels, sur le réseau routier national	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
Sécurité des tunnels routiers, dont le tunnel de Tende	87 000 000,00	87 000 000,00	87 000 000,00	0,00
Régénération du réseau routier national	110 000 000,00	190 000 000,00	190 000 000,00	0,00
Aires de stationnement des poids lourds sur le réseau routier national	0,00	0,00	0,00	0,00
Exploitation dynamique du réseau routier national	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00
Transport ferroviaire interurbain	331 500 000,00	331 765 000,00	298 404 988,32	33 360 011,68
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volets ferroviaire et transport combiné	190 000 000,00	190 000 000,00	190 000 000,00	0,00
Plans Rail (Auvergne et Midi-Pyrénées) et contrats connexes aux CPER		0,00	0,00	0,00
Ligne ferroviaire du Haut-Bugey		0,00	0,00	0,00
Ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)		0,00	0,00	0,00
LGV Est, 1ère phase, et opérations d'accompagnement		0,00	0,00	0,00
LGV Est, 2ème phase		0,00	0,00	0,00
LGV Perpignan-Figueras et installations ferroviaires terminales de Perpignan		0,00	0,00	0,00
Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier		0,00	0,00	0,00
LGV Rhin-Rhône, branche Est		0,00	0,00	0,00
LGV Bretagne-Pays de la Loire		0,00	0,00	0,00
LGV Sud-Europe-Atlantique : concession et opérations d'accompagnement		0,00	0,00	0,00
Études, acquisitions foncières et interventions diverses pour projets ferroviaires	9 000 000,00	9 000 000,00	2 000 000,00	7 000 000,00
Lyon-Turin ferroviaire et accès français au Lyon-Turin ferroviaire	59 500 000,00	59 500 000,00	43 140 000,00	16 360 000,00
Ligne ferroviaire Dijon-Modane et accès à la Maurienne		0,00	0,00	0,00
Autoroutes ferroviaires		0,00	0,00	0,00
Engagement national pour le fret ferroviaire : nouvelles actions spéc dt trains longs	20 000 000,00	20 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
Sécurité des transports ferroviaires et guidés (dont passages à niveaux, tunnels et sécurisation des voies ferrées)	33 000 000,00	33 000 000,00	33 000 000,00	0,00
Résorption du bruit ferroviaire		0,00	0,00	0,00
Régénération ferroviaire (hors CPER), dont GSM-Rail		0,00	0,00	0,00
Accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
Matériel roulant TET		265 000,00	264 988,32	11,68
Transport fluvial	70 345 000,00	90 345 000,00	88 000 000,00	2 345 000,00
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volet fluvial	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Canal fluvial Seine-Nord	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00
Études fluviales	2 345 000,00	2 345 000,00	0,00	2 345 000,00
Dessertes terminales de Port 2000 au Havre		0,00	0,00	0,00
Régénération du réseau fluvial	30 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00
Aménagements fluviaux, hors CPER	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
Transport maritime	46 000 000,00	59 000 000,00	59 000 000,00	0,00
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volets portuaire et littoral	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
Autoroutes de la mer et transport maritime à courte distance		13 000 000,00	13 000 000,00	0,00
Projet Fos 2XL (Grand port maritime de Marseille)		0,00	0,00	0,00
Plan de relance portuaire du Ministère chargé des transports		0,00	0,00	0,00
Aménagements portuaires et du littoral, hors CPER	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
Transports collectifs d'agglomération	260 000 000,00	260 000 000,00	210 280 000,00	49 720 000,00
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet transports collectifs d'agglomération	160 000 000,00	160 000 000,00	160 000 000,00	0,00
Matériel roulant en Ile-de-France		0,00	0,00	0,00
Prolongement d'EOLE à l'ouest - travaux		0,00	0,00	0,00
CDG Express		0,00	0,00	0,00
Transports collectifs d'agglomération, hors CPER	100 000 000,00	100 000 000,00	50 280 000,00	49 720 000,00
Divers	315 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00	0,00
Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Aires de contrôle routier des poids lourds	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises	286 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Total compte n° 1674	46 401 899,00	26 730 225,00	26 730 225,00	0,00
Remboursement d'une avance du Trésor	46 401 899,00	26 730 225,00	26 730 225,00	0,00

Annexe 3 : Crédits de paiement (CP) des opérations d'intervention figurant au BI 2015, au dernier budget rectificatif (BR4) et au compte financier (budget exécuté) de l'AFITF

	CP inscrits au BI 2015	CP inscrits au Budget 2015 (BR4)	Montants payés	CP disponibles au 31 décembre 2015
Grand total (comptes n° 657 et n° 1674)	2 232 401 899,00	2 398 184 475,44	2 309 132 104,22	89 052 371,22
Total compte n° 657	2 186 000 000,00	2 371 454 250,44	2 282 401 879,22	89 052 371,22
Transport routier	667 051 849,00	746 767 153,33	738 892 052,04	7 875 101,29
Contrats de plan État-Région, volet routier, Programmes de développement et de modernisation d'itinéraires, Programme général routier et décroisement				
Autoroute A34 : Contrat territorial des Ardennes	363 109 849,00	363 109 849,33	363 109 849,33	0,00
Autoroute A150 Rouen-Yvetot	12 790 500,00	12 790 500,00	12 790 500,00	0,00
Liaison autoroutière L2 à Marseille	7 429 000,00	4 804 000,00	4 804 000,00	0,00
A355 (Strasbourg)	8 400 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00	0,00
Autoroute A75 et RN 7	0,00	0,00	0,00	0,00
Route Centre Europe Atlantique (RCEA)	0,00	0,00	0,00	0,00
RN 88 Albi-Rodez	11 687 500,00	11 687 500,00	11 687 500,00	0,00
Nouvelle route littorale à La Réunion	0,00	0,00	0,00	0,00
Études routières et autoroutières	10 560 000,00	16 400 304,00	8 525 202,71	7 875 101,29
Aménagements de sécurité, hors tunnels, sur le réseau routier national	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Sécurité des tunnels routiers, dont le tunnel de Tende	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
Régénération du réseau routier national	89 900 000,00	89 900 000,00	89 900 000,00	0,00
Aires de stationnement des poids lourds sur le réseau routier national	106 000 000,00	186 000 000,00	186 000 000,00	0,00
Exploitation dynamique du réseau routier national	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
	26 175 000,00	26 175 000,00	26 175 000,00	0,00
Transport ferroviaire interurbain	835 661 793,00	761 545 707,19	705 483 297,86	56 062 409,33
Contrats de plan ou de projets État-Région, volets ferroviaire et transport combiné	156 000 000,00	109 612 447,58	109 612 447,58	0,00
Plans Rail (Auvergne et Midi-Pyrénées) et contrats connexes aux CPER	0,00	1 387 552,42	1 387 552,41	0,01
Ligne ferroviaire du Haut-Bugey	6 324 924,00	6 324 924,00	6 307 347,84	17 576,16
Ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)	960 000,00	960 000,00		960 000,00
LGV Est, 1ère phase, et opérations d'accompagnement	0,00	0,00		0,00
LGV Est, 2ème phase	115 000 000,00	90 000 000,00	90 000 000,00	0,00
LGV Perpignan-Figueras et installations ferroviaires terminales de Perpignan	16 226 227,00	16 226 227,00	11 700 000,00	4 526 227,00
Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier	15 262 839,00	15 262 839,00	7 761 051,12	7 501 787,88
LGV Rhin-Rhône, branche Est	2 057 811,00	2 057 811,00	1 563 235,76	494 575,24
LGV Bretagne-Pays de la Loire	2 130 129,00	2 130 129,00	2 130 129,00	0,00
LGV Sud-Europe-Atlantique : concession et opérations d'accompagnement	210 000 000,00	185 000 000,00	185 000 000,00	0,00
Études, acquisitions foncières et interventions diverses pour projets ferroviaires	12 960 818,00	12 960 818,00	3 510 624,92	9 450 193,08
Lyon-Turin ferroviaire et accès français au Lyon-Turin ferroviaire	7 832 000,00	56 789 696,00	56 788 744,00	952,00
Ligne ferroviaire Dijon-Modane et accès à la Maurienne	10 226 313,00	10 226 313,00	187 482,60	10 038 830,40
Autoroutes ferroviaires	24 800 000,00	13 000 000,00	740 453,12	12 259 546,88
Engagement national pour le fret ferroviaire : nouvelles actions spéc dt trains longs	15 302 399,00	15 302 399,00	15 234 690,00	67 709,00
Sécurité des transports ferroviaires et guidés	28 583 333,00	28 583 333,33	28 583 333,33	0,00
Résorption du bruit ferroviaire	0,00	0,00		0,00
Régénération ferroviaire (hors CPER), dont GSM-Rail	91 620 000,00	81 711 217,86	81 711 217,86	0,00
Accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite	20 375 000,00	13 745 000,00	3 000 000,00	10 745 000,00
Matériel roulant TET	100 000 000,00	100 265 000,00	100 264 988,32	11,68
Transport fluvial	44 316 337,00	65 332 337,00	64 700 710,29	631 626,71
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet fluvial	1 890 437,00	1 890 437,00	1 890 437,00	0,00
Canal fluvial Seine-Nord	9 045 900,00	9 045 900,00	9 045 900,00	0,00
Études fluviales	1 580 000,00	1 580 000,00	949 248,22	630 751,78
Dessertes terminales de Port 2000 au Havre	0,00	1 016 000,00	1 015 125,07	874,93
Régénération du réseau fluvial	30 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00
Aménagements fluviaux, hors CPER	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
Transport maritime	60 158 027,00	60 158 027,08	56 908 027,08	3 250 000,00
Contrats de plan ou de projets État-Région, volets portuaire et littoral	25 669 027,00	25 669 027,08	25 669 027,08	0,00
Autoroutes de la mer et transport maritime à courte distance	3 250 000,00	3 250 000,00		3 250 000,00
Projet Fos 2XL (Grand port maritime de Marseille)				0,00
Plan de relance portuaire du Ministère chargé des transports	24 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00	0,00
Aménagements portuaires et du littoral, hors CPER	7 239 000,00	7 239 000,00	7 239 000,00	0,00
Transports collectifs d'agglomération	265 900 267,00	192 900 267,00	171 667 533,11	21 232 733,89
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet transports collectifs d'agglomération	116 145 024,00	40 073 595,43	40 073 595,43	0,00
Matériel roulant en Ile-de-France	39 000 000,00	39 000 000,00	39 000 000,00	0,00
Prolongement d'EOLE à l'ouest – travaux		8 071 428,57	8 071 428,57	0,00
CDG Express	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
Transports collectifs d'agglomération, hors CPER	107 755 243,00	102 755 243,00	81 522 509,11	21 232 733,89
Divers	312 911 727,00	544 750 758,84	544 750 258,84	500,00
Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	22 911 727,00	12 911 727,00	12 911 227,00	500,00
Aires de contrôle routier des poids lourds	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
Taxe sur les poids lourds – rémunération PPP	286 000 000,00	527 839 031,84	527 839 031,84	0,00
Total compte n° 1674	46 401 899,00	26 730 225,00	26 730 225,00	0,00
Remboursement d'une avance du Trésor	46 401 899,00	26 730 225,00	26 730 225,00	0,00

Annexe 4 : comptes de résultat de l'AFITF 2015 – détail du compte financier 2015

Prévision et exécution du budget de l'AFITF en 2015 - en k€

Charges	BI 2015	BR4 2015	Exécution 2015 (compte financier)	Produits	BI 2015	BR4 2015	Exécution 2015 (compte financier)
Charges de personnel	85,00	74,00	66,30	74: Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
64: charges de personnel	85,00	74,00	66,30	7413: subvention budgétaire du programme IST			0,00
Autres charges	2 193 826,09	2 375 963,02	2 286 865,68	7418: subvention budgétaire du programme PEIP			0,00
60: Achats	2,00	3,00	0,88	75: Autres produits de gestion courante	2 240 000,00	2 350 894,84	2 355 462,14
61: Achats - Sous-traitance et services extérieurs	157,00	147,00	129,99	757: Produits spécifiques	0,00	74,39	1 428,26
62: Autres services extérieurs	485,00	505,00	482,01	7571: Redevances domaniales des concessions autoroutières	310 000,00	326 430,44	326 430,44
63: Impôts, taxes et versements assimilés	1,00	1,00	0,00	7573: Taxe d'aménagement du territoire	561 000,00	555 390,00	555 390,00
65: Autres charges de gestion courants (interventions)	2 186 000,00	2 371 454,25	2 282 401,88	7574: Produit des amendes de radar automatique	230 000,00	230 000,00	233 213,44
66: charges financières	7 176,09	3 847,77	3 847,77	7576: TICPE	1 139 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00
67: Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	758: Produits divers de gestion courante	0,00	100 000,00	100 000,00
68: Dotations aux amortissements et aux provisions	5,00	5,00	3,16	76: Produits financiers			0,00
				762: Produits des autres immobilisations financières			0,00
				77: Produits exceptionnels			
				778: Autres produits exceptionnels			
				Total des recettes du compte de résultat	2 240 000,00	2 350 894,84	2 355 462,14
Résultat: Bénéfice	46 088,91	-	68 530,15	Résultat: Perte	-	25 142,18	-
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 240 000,00	2 376 037,02	2 355 462,14	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 240 000,00	2 376 037,02	2 355 462,14

Annexe 5 : Compte de résultat de l'AFITF - comparaison 2013-2015
Exécution du budget de l'AFITF de 2013 à 2015 - en k€

Charges	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015 (compte financier)	Produits	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015 (compte financier)
Charges de personnel	66,30	51,06	66,30	74: Subventions d'exploitation	559 805,43	655 988,77	0,00
64: charges de personnel	66,30	51,06	66,30	7413: subvention budgétaire du programme IST	559 805,43	655 988,77	0,00
Autres charges	1 911 798,04	1 716 937,35	2 286 865,68	7418: subvention budgétaire du programme PEIP		0,00	0,00
60: Achats	0,46	1,35	0,88	75: Autres produits de gestion courante	1 008 417,67	1 086 813,80	2 355 462,14
61: Achats - Sous-traitance et services extérieurs	101,38	340,10	129,99	757: Produits spécifiques			1 428,26
62: Autres services extérieurs	427,93	88,50	482,01	7571: Redevances domaniales des concessions autoroutières	299 966,32	313 629,87	326 430,44
63: Impôts, taxes et versements assimilés	0,01	0,01	0,00	7573: Taxe d'aménagement du territoire	538 196,58	570 502,17	555 390,00
65: Autres charges de gestion courants (interventions)	1 909 106,03	1 714 004,24	2 282 401,88	7574: Produit des amendes de radar automatique	170 254,16	202 679,63	233 213,44
66: charges financières	2 140,00	2 500,00	3 847,77	757T003: Etudes, acquisitions foncières, interventions diverses pour projets			1 139 000,00
67: Charges exceptionnelles	19,07	0,00	0,00	757T004: LGV Est 1ère phase			100 000,00
68: Dotations aux amortissements et aux provisions	3,16	3,16	3,16	758: Produits divers de gestion courante	0,61	2,13	0,00
				76: Produits financiers	0,00		0,00
				762: Produits des autres immobilisations financières			
				77: Produits exceptionnels	19,07		
				778: Autres produits exceptionnels			
				Total des recettes du compte de résultat	1 568 242,17	1 742 802,57	2 355 462,14
Résultat: Bénéfice	-	25 814,15	68 530,15	Résultat: Perte	343 622,17	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 911 864,34	1 742 802,57	2 355 462,14	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 911 864,34	1 742 802,57	2 355 462,14

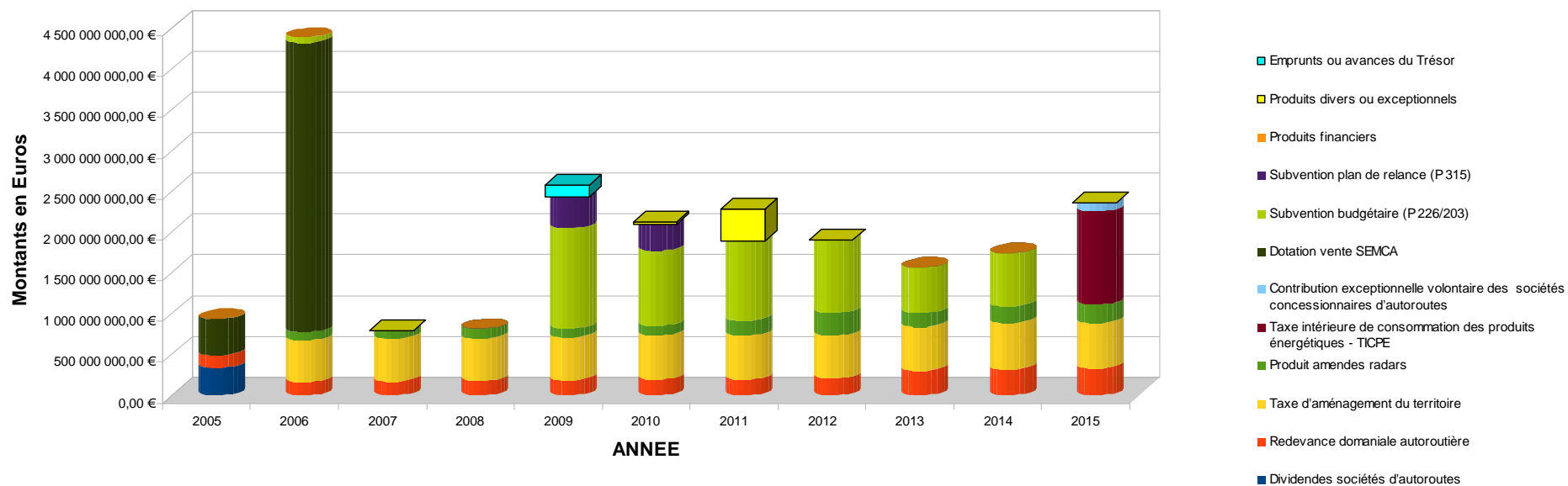
Annexe 6 : État des engagements pluriannuels et mandatements annuels par mode au 31 décembre 2015

Opération budgétaire	Montant engagé	%	Paiements 2005 (réalisés)	Paiements 2006 (réalisés)	Paiements 2007 (réalisés)	Paiements 2008 (réalisés)	Paiements 2009 (réalisés)	Paiements 2010 (réalisés)	Paiements 2011 (réalisés)	Paiements 2012 (réalisés)	Paiements 2013 (réalisés)	Paiements 2014 (réalisés)	Paiements 2015 (réalisés)	Total mandaté	%	Reste à mandater
TRANSPORT ROUTIER	11 034 130 375	33%	452 839 251	969 960 430	978 093 699	813 979 123	1 063 901 297	771 479 049	869 345 039	762 523 869	663 889 818	704 677 696	738 892 052	8 789 581 323	41%	2 244 549 052
TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN	15 818 739 175	48%	442 122 236	532 704 620	806 986 969	919 038 687	1 005 890 947	1 054 525 910	688 107 526	642 576 016	729 065 054	668 057 087	705 483 298	8 194 558 349	39%	7 624 180 826
TRANSPORT FLUVIAL	475 368 000	1%	16 696 600	25 836 237	21 673 347	15 881 500	25 195 723	45 034 277	72 748 750	43 976 754	66 088 913	34 713 897	64 700 710	432 546 709	2%	42 821 291
TRANSPORT MARITIME	656 280 630	2%	0	37 000 000	34 796 981	33 831 947	65 300 883	53 221 088	58 160 000	58 550 000	68 680 653	30 176 439	56 908 027	496 626 019	2%	159 654 611
TRANSPORTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	3 691 149 213	11%	0	120 060 000	295 017 817	277 602 571	264 236 274	186 651 691	265 025 772	315 498 848	349 338 109	268 179 116	171 667 533	2 513 277 731	12%	1 177 871 482
DIVERS	1 412 346 186	4%	0	0	34 844 368	51 400 000	45 863 789	46 233 407	25 578 575	33 000 000	32 043 481	8 200 000	544 750 259	821 913 879	4%	590 432 307
TOTAL GENERAL	33 088 013 578	100%	911 658 087	1 685 561 287	2 171 413 181	2 111 733 828	2 470 388 913	2 157 145 421	1 978 965 662	1 856 125 488	1 909 106 028	1 714 004 235	2 282 401 879	21 248 504 009	100%	11 839 509 569

Annexe 7 : Les recettes de l'AFITF de 2005 à 2015

ANNÉE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Dividendes sociétés d'autoroutes	332 379 513,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332 379 513,61 €
Redevance domaniale autoroutière	155 696 602,00 €	162 921 514,00 €	168 642 407,99 €	174 049 498,64 €	179 988 845,46 €	185 909 281,91 €	193 407 670,19 €	198 419 35,94 €	299 966 315,48 €	313 629 872,80 €	326 430 442,29 €	2 359 037 587,20 €
Taxe d'aménagement du territoire	0,00 €	511 866 367,00 €	525 756 883,62 €	521 258 595,38 €	527 663 469,15 €	539 292 761,43 €	541 869 612,19 €	535 249 795,75 €	538 96 577,57 €	570 502 165,67 €	555 390 000,00 €	5 367 046 227,76 €
Produit amendes radars	0,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	122 935 172,1 €	115 074 366,58 €	126 393 049,18 €	177 046 008,29 €	271 874 333,85 €	170 254 162,85 €	202 679 631,97 €	233 213 439,76 €	1 619 470 164,59 €
Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques - TICPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 139 000 000,00 €	1 139 000 000,00 €
Contribution exceptionnelle volontaire des sociétés concessionnaires d'autoroutes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €
Dotations vente SEMCA	450 000 000,00 €	3 550 000 000,00 €										4 000 000 000,00 €
Subvention budgétaire (P 226/203)	0,00 €	62 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 228 539 634,00 €	914 653 495,00 €	97 365 429,00 €	900 000 000,00 €	559 805 427,00 €	655 88 767,00 €		5 295 352 752,00 €
Subvention plan de relance (P 315)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	374 000 000,00 €	331 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		705 000 000,00 €
Produits financiers	328 737,93 €	1 102 305,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 478,4 €	569 454,93 €	0,00 €	19 680,82 €	2 134,00 €		2 187 791,78 €
Produits divers ou exceptionnels			3 734,00 €		7 520 182,72 €	24 394 802,14 €	400 000 300,00 €	1 532 742,30 €			1 428 258,01 €	434 880 019,17 €
Emprunts ou avances du Trésor					143 000 000,00 €							143 000 000,00 €
TOTAL	938 404 853,54 €	4 387 890 186,36 €	794 403 025,61 €	88 243 266,13 €	2 575 762 497,91 €	2 121 808 868,40 €	2 287 258 474,60 €	1 907 076 007,84 €	1 568 242 163,72 €	1 742 802 571,44 €	2 355 462 140,56 €	21 497 354 66,11 €

Recettes de l'AFITF de 2005 à 2015



**Annexe 8 : Tableau et graphe récapitulant l'état des consommations
des AE et des CP de 2005 à 2015 (hors fonctionnement courant)**

**Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)
État des consommations des AE et des CP de 2005 à 2015**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Autorisations d'engagement (AE)												
Inscription budgétaire : (à la dernière DM du budget de l'exercice)	3 078 165 000 €	4 065 105 604 €	3 447 799 644 €	4 116 358 807 €	7 355 550 078 €	2 641 363 500 €	10 450 236 104 €	6 795 626 567 €	5 895 353 120 €	642 500 000 €	1 530 753 752 €	50 018 812 176 €
Solde entre les AE consommées et les déagements : (corrige le cas échéant des déagements)	2 713 958 771 €	4 039 287 263 €	2 977 285 278 €	2 042 170 257 €	4 418 341 885 €	1 964 565 400 €	9 071 975 28 €	3 834 422 633 €	2 704 821 224 €	456 480 000 €	-1 01 966 093 €	33 211 341 904 €
Crédits de paiement (CP)												
Inscription budgétaire : (à la dernière DM du budget de l'exercice)	937 630 772 €	1 894 356 402 €	2 255 634 954 €	2 117 508 886 €	2 604 951 806 €	2 249 319 528 €	2 209 525 426 €	2 207 576 002 €	2 179 210 334 €	1 810 252 000 €	2 398 184 475 €	22 864 150 585 €
Montant consommé :	911 658 087 €	1 685 561 287 €	2 171 413 181 €	2 111 733 828 €	2 470 388 913 €	2 157 145 421 €	1 996 074 366 €	1 873 514 885 €	1 926 206 028 €	1 759 004 235 €	2 309 132 104 €	21 371 832 335 €
AE consommés - CP consommés :	1 802 300 684 €	2 353 725 976 €	805 872 097 €	-69 563 571 €	1 947 952 972 €	-192 580 021 €	7 075 900 921 €	960 907 748 €	778 615 196 €	-1 302 524 235 €	-3 321 08 197 €	11 839 509 569 €

NB :

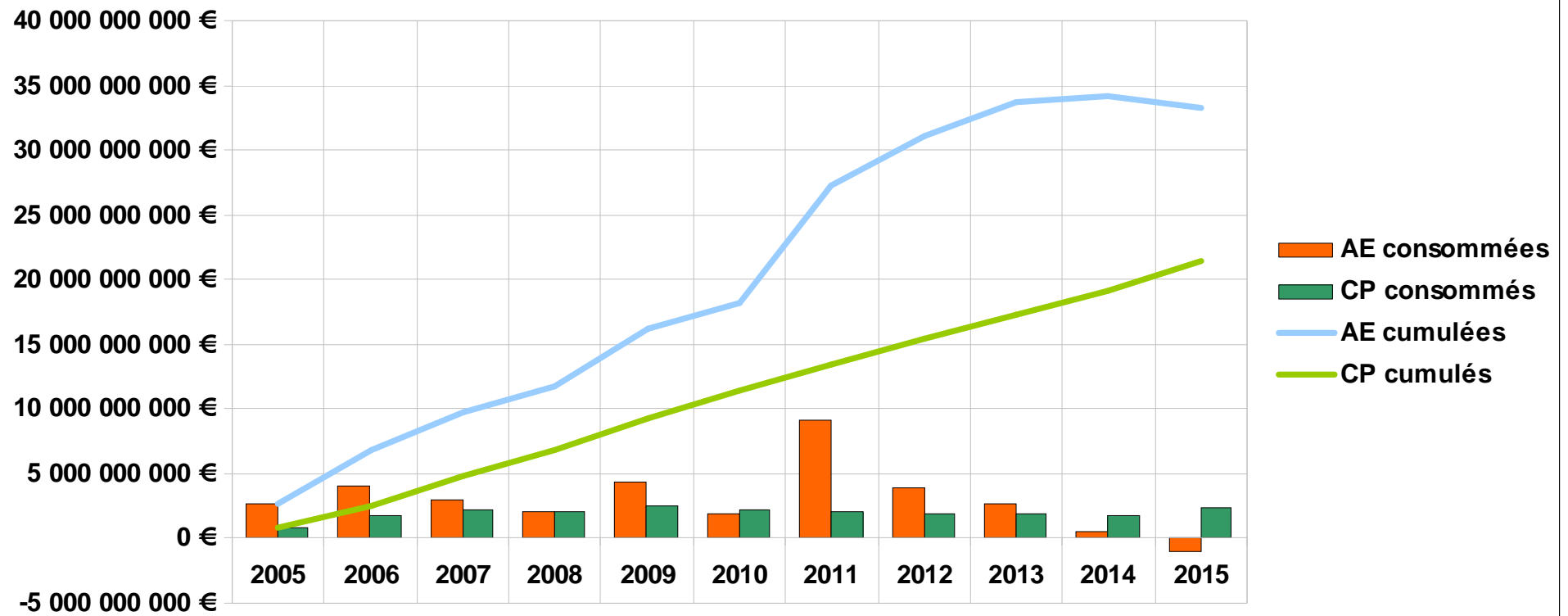
1. Les montants figurant à ce tableau sont ceux des dépenses d'intervention de l'AFITF (compte n° 657 et le cas échéant 2761 ou 1674 de son budget) et n'incluent pas les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement public ni les frais financiers, ni les éventuels reversements

2. AE signifie autorisations d'engagement

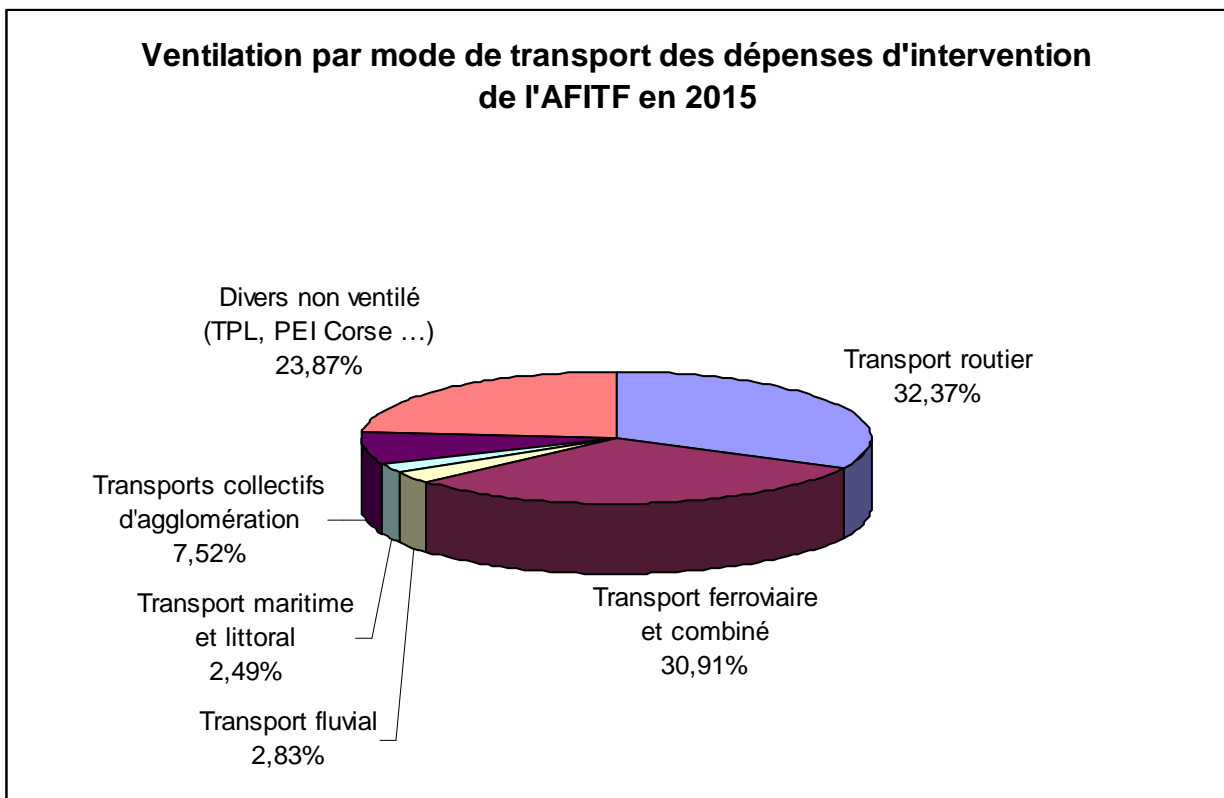
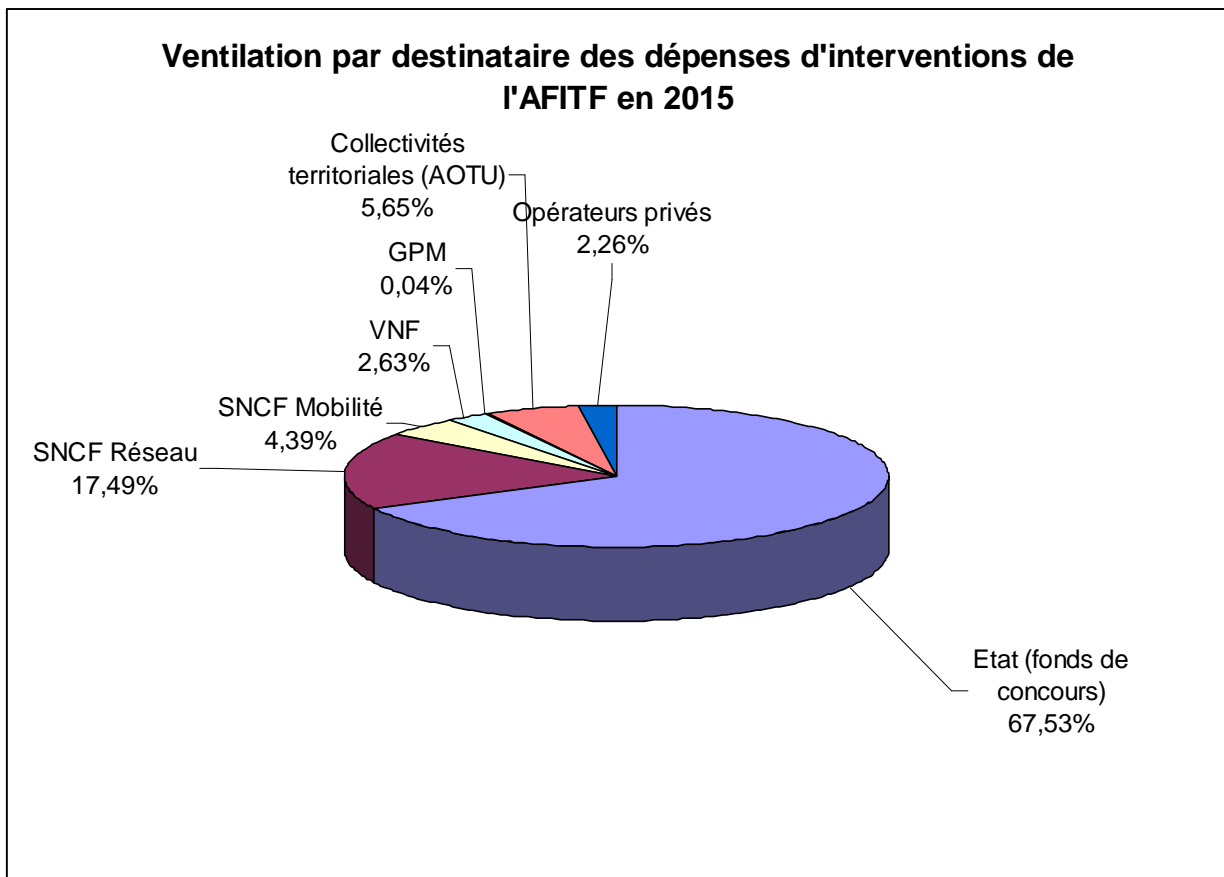
3. CP signifie crédits de paiement

4. DM signifie décision modificative

Consommation des AE et CP de l'AFITF de 2005 à 2015- comptes 657 et 1674



Annexe 9 : Ventilation des dépenses d'intervention en 2015 par destinataires et par mode



Annexe 10 : Graphiques de la gestion en trésorerie 2015

Tableau mensuel des encaissements de l'AFITF en 2015

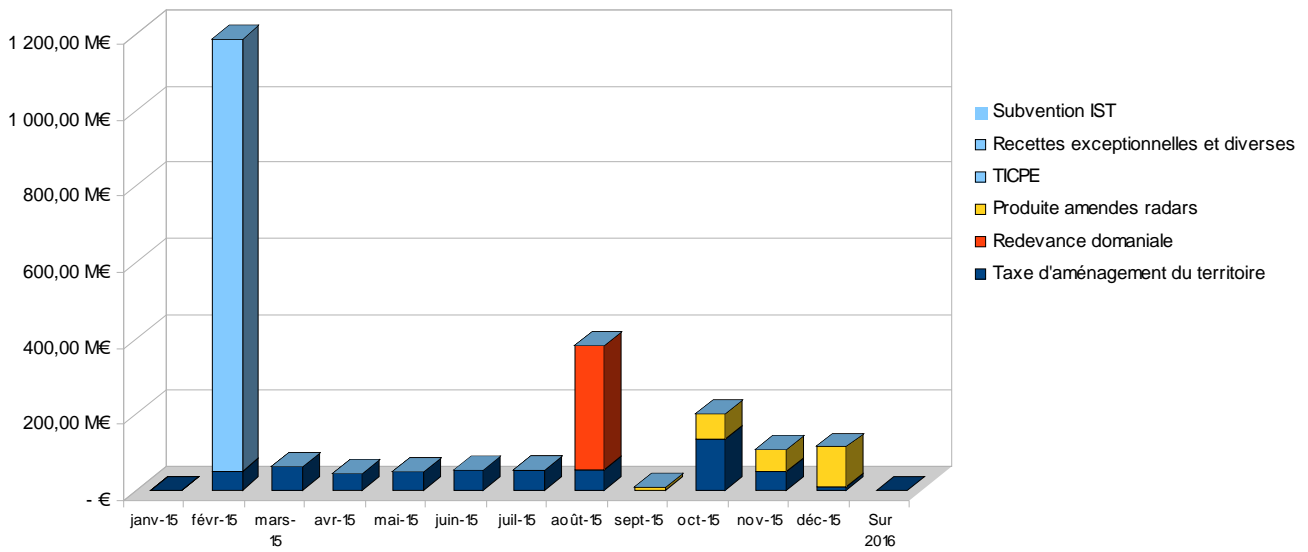


Tableau mensuel cumulé des encaissements de l'AFITF en 2015

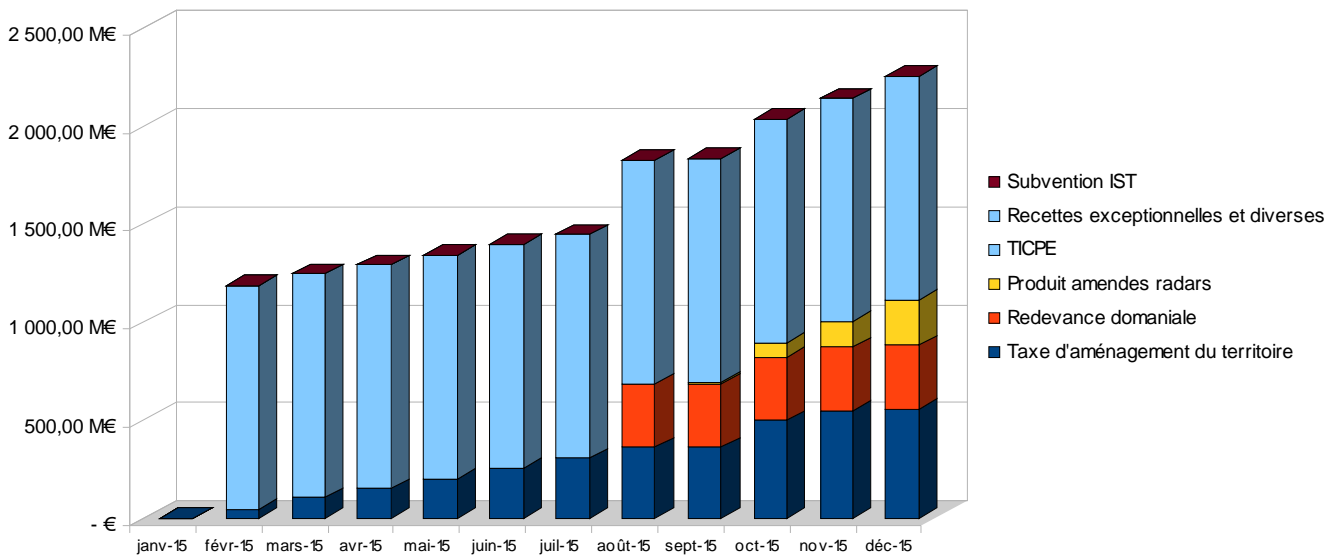
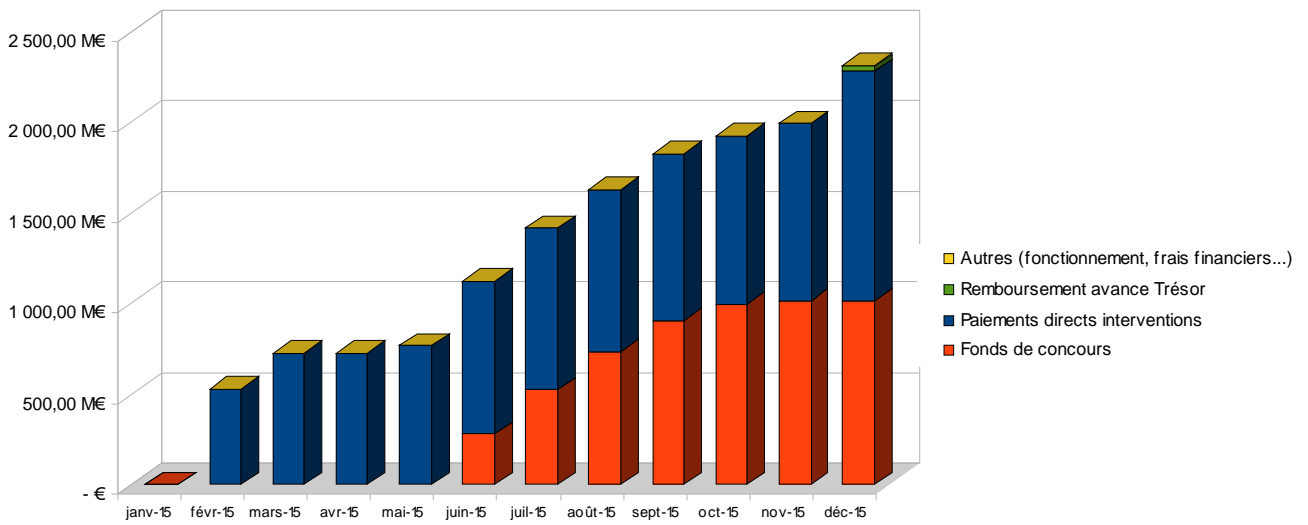
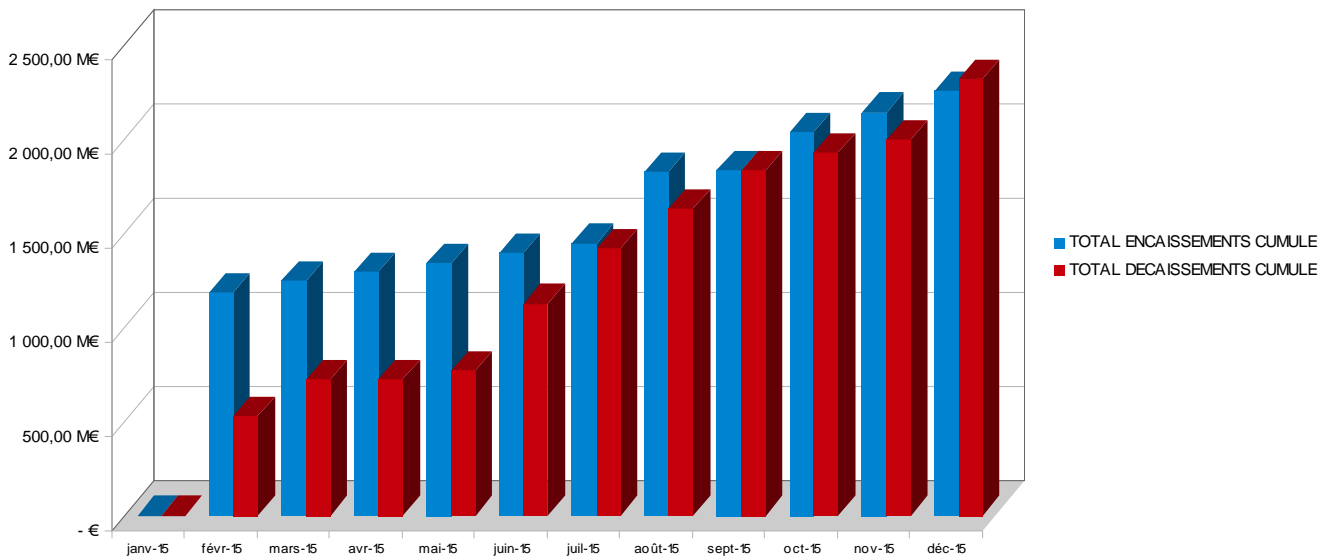


Tableau mensuel cumulé des décaissements de l'AFITF en 2015



Cumuls superposés des encaissements et décaissements de l'AFITF en 2015



Annexe 11 : Délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF en 2015

**11.1 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquantième séance du 12 février 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-50-00	Examen et approbation du procès-verbal de la quarante-neuvième réunion du conseil d'administration en date du 16 décembre 2014	Unanimité
15-50-01	Examen et approbation du compte financier pour l'exercice 2014 de l'agence	Unanimité
15-50-02	Retiré de l'ordre du jour	
15-50-03	Retiré de l'ordre du jour	
15-50-04	Convention relative au financement du programme de l'année 2015 de restauration et de modernisation du réseau fluvial	Unanimité
15-50-05	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2015, d'actions afférentes à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la DGALN	Unanimité
15-50-06	Convention relative à la réalisation et au financement du projet de réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service de la place Castellane au pôle universitaire de Luminy à Marseille	Unanimité
15-50-07	Convention relative à la réalisation et au financement du projet de transport collectif en site propre de l'agglomération de Périgueux (communauté d'agglomération Le Grand Périgueux)	Unanimité
15-50-08	Convention relative à la réalisation et au financement du projet d'extension de la ligne de tramway C de Terre Sud à Villenave d'Ornon (Bordeaux Métropole)	Unanimité

**11.2 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante et unième séance du 18 février 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-51-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquantième réunion du conseil d'administration en date du 12 février 2015	Unanimité
15-51-01	Examen et approbation du projet de budget rectificatif n°1 (BR1) pour l'exercice 2015 de l'agence	Unanimité
15-51-02	Avenant n°1 à la convention du 7 septembre 2011 relative au financement du contrat de partenariat relatif à la mise en œuvre de l'éco-taxe poids lourds nationale et de la taxe expérimentale alsacienne	Unanimité

**11-3 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-deuxième séance du 16 avril 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-52-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-deuxième réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2015	Unanimité
15-52-01	Examen et approbation du projet de budget rectificatif n°2 (BR2) pour l'exercice 2015 de l'agence	Unanimité
15-52-02	Avenant n°8 à la convention n° 1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement du programme des études et travaux préliminaires à la réalisation des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
15-52-03	Convention relative à la poursuite des études et à la préparation des travaux du projet de canal Seine-Nord Europe	Unanimité
15-52-04	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2015, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse	Unanimité
15-52-05	Convention d'assistance en matière d'expertise, de logistique et de personnel entre le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France	Unanimité

**11-4 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-troisième séance du 25 juin 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-53-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-deuxième réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2015	Unanimité
15-53-01	Examen et approbation du rapport d'activité de l'Agence pour l'exercice 2014	Unanimité
15-53-02	Examen et approbation du projet de budget rectificatif n°3 (BR3) pour l'exercice 2015 de l'agence	Unanimité
15-53-03-01	Convention relative au versement d'une contribution volontaire exceptionnelle à l'AFITF par le groupe SANEF	Unanimité
15-53-03-02	Convention relative au versement d'une contribution volontaire exceptionnelle à l'AFITF par le groupe ASF	Unanimité
15-53-03-03	Convention relative au versement d'une contribution volontaire exceptionnelle à l'AFITF par le groupe COFIROUTE	Unanimité
15-53-03-04	Convention relative au versement d'une contribution volontaire exceptionnelle à l'AFITF par le groupe APPR	Unanimité
15-53-04	Avenant n° 1 à la convention relative au financement, au titre de l'exercice 2015, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national	Unanimité
15-53-05	Convention relative au financement du programme de l'année 2015 de mise en accessibilité de quais de gares ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite	Unanimité
15-53-06	Avenant n° 4 à la convention du 5 décembre 2008 relative au financement d'acquisitions foncières liées à la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaires transalpine Lyon-Turin	Unanimité
15-53-07	Convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2015	Unanimité
15-53-08	Avenant n° 1 à la convention relative au financement du programme de l'année 2015 de régénération et modernisation du réseau fluvial	Unanimité
15-53-09	Convention de financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service La Balme de Sillingy – Gare d'Annecy : section Cran-Gévrier-Meythet	Unanimité

**11-5 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-quatrième séance du 8 octobre 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-54-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-troisième réunion du conseil d'administration en date du 25 juin 2015	Unanimité
15-54-01	Avenant n° 1 à la convention du 13 janvier 2011 relative au financement de compléments d'études préalables à la déclaration d'utilité publique des accès français à la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin	Unanimité
15-54-02	Convention relative à la réalisation et au financement de la section Saint-Roch-Saint Chamand du tramway d'Avignon (premier tronçon de la phase 1)	Unanimité
15-54-03	Convention relative à la réalisation et au financement du projet d'extension de la ligne 3 du tramway bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis	Unanimité
15-54-04	Convention de financement relative au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la transformation du tramway sur pneu de Caen en tramway sur fer	Unanimité moins une voix
15-54-05	Convention de financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 512 (Communauté d'agglomération Chambéry métropole)	Unanimité
15-54-06	Convention de financement du projet d'optimisation du réseau de transports urbains de l'agglomération Messine	Unanimité
15-54-07	Convention de financement du projet de mobilité durable du réseau de transport public de l'agglomération Nancéenne	Unanimité
15-54-08	Convention de financement du projet de réalisation de la première section de l'extension Nord de la ligne T1 de bus à haut niveau de service (Communauté d'agglomération Nîmes Métropole)	Unanimité

**11-6 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-cinquième séance du 1^{er} décembre 2015**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-55-00	procès-verbal de la cinquante-quatrième réunion du conseil d'administration en date du 8 octobre 2015	Unanimité
15-55-01	<i>calendrier prévisionnel des séances du conseil d'administration pour 2016</i>	Unanimité
15-55-02	<i>Autorisation au Président du conseil d'administration de préparer, conclure et signer en 2016 les actes nécessaires au fonctionnement de l'AFITF</i>	Unanimité
15-55-03	<i>plan d'action de contrôle interne comptable et financier de l'AFITF</i>	Unanimité
15-55-04	<i>budget rectificatif n°4 pour l'Agence au titre de l'exercice 2015</i>	Unanimité
15-55-05	budget initial de l'AFITF pour l'exercice 2016.	Unanimité moins un vote contre
15-55-06	Avenant n°2 à la convention du 26 octobre 2011 relative au financement des opérations d'accompagnement du projet de rocade L2	Unanimité
15-55-07	Avenant n° 9 à la convention n°1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
15-55-08	Avenant n° 1 à la convention du 22 septembre 2015 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2015 dans le cadre de l'ENFF	Unanimité
15-55-09	Avenant n°3 à la convention du 14 novembre 2012 relative au financement de missions d'assistance juridique des projets ferroviaires d'une nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin et d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Perpignan et Figueras	Unanimité
15-55-10-01	Convention relative à la réalisation et au financement du projet de prolongement de la ligne de tramway de Genève à Annemasse de la douane de Moillesulaz au quartier du Perrier	Unanimité

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
15-55-10-02	Avenant n°1 à la convention du 27 août 2013 relative à la réalisation et au financement du projet de réseau de transport collectif en site propre du syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa	Unanimité
15-55-10-03	Convention de financement du projet de téléphérique urbain SIAM – Capucins de Brest	Unanimité
15-55-10-04	Convention de financement du projet de centrale d'information voyageurs et billettique du Nord-Pas de Calais (Syndicat mixte intermodal régional de transports)	Unanimité
15-55-10-06	Convention de financement du projet de développement des navettes fluviales (Bordeaux Métropole)	Unanimité
15-55-11	Convention relative au financement de l'autoroute de la mer entre les ports français de Nantes-Saint-Nazaire et Le Havre et les ports espagnols de Vigo et Algésiras opérée par la société « Suardiaz Atlántica »	Unanimité
15-55-12	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2016, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national	Unanimité
15-55-13	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2016, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs	Unanimité
15-55-14	Convention relative au financement, pour l'année 2016, de la poursuite du programme de travaux d'amélioration de la sécurité de la route Centre Europe Atlantique	Unanimité

Annexe 12

Compte rendu DGITM de l'utilisation des principaux fonds de concours en 2015

Un certain nombre d'investissements en matière d'infrastructures de transport sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, c'est le cas notamment des travaux sur le réseau routier national. L'AFITF finance alors ces projets sous forme de versement de fonds de concours au programme 203 – Infrastructures et services de transports – du budget général, au titre de la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, depuis les décisions prises en CIADT en 2005, les engagements pris par l'État dans les contrats de plan et de projet et dans les politiques contractuelles assimilées sont apportés par l'AFITF, qui verse les crédits correspondants sous forme de fonds de concours au programme 203, la DGITM en assurant la programmation quel que soit le maître d'ouvrage final.

Les différents fonds de concours ainsi prévus sont regroupés pour l'essentiel dans deux conventions financières annuelles globales entre l'État (DGITM) et l'AFITF, l'une relative aux interventions sur le réseau routier national, l'autre relative aux différents modes de transport alternatifs à la route. Ces conventions globales comportent des annexes détaillées listant les principaux projets qu'il est prévu de financer avec ces fonds de concours.

La présente annexe constitue le compte rendu d'utilisation par la Direction générale des infrastructures de transport et de la mer des principaux fonds de concours apportés en 2015 par l'AFITF : elle reprend la présentation des annexes à la convention globale, ainsi que d'autres conventions spécifiques dans le domaine routier et ferroviaire passées en cours d'exercice.

Annexe 12.1 – DOMAINE ROUTIER

Annexe 12.1.1 - Principales opérations financées en 2015

dans le cadre du programme d'actions de régénération du réseau routier national

- A630 pont d'Aquitaine ;
- A20, Châteauroux-Limoges ;
- A35 Rixheim-Colmar ;
- RN4 en région Lorraine ;
- A6 au sud d'Évry ;
- Régénération des stations de décantation et de pompage et travaux d'assainissement en île de France ;
- A13, viaduc de Saint Cloud ;
- RN113 et RN572, Arles-St Martin de Crau ;
- A55, viaduc de Caronte ;
- A16, Boulogne-Belgique ;
- RN106 en Lozère ;
- Régénération des bassins de l'A75
- RN12, buse du Leff ;
- RN1, pont de Kourou.

Annexe 12.1.2 - Principales opérations envisagées en phase travaux, au titre de l'exercice 2015 dans le cadre du développement du réseau routier national

Contrats de plan Etat-régions (CPER 2015-2020)

Pour l'année 2015, les ressources sont consacrées en premier lieu à la poursuite des opérations en cours et, dans la limite des crédits disponibles, à l'engagement en travaux de quelques opérations nouvelles. Les principales opérations concernées sont les suivantes :

- Lancement de la seconde phase rocade sud de Strasbourg (Alsace)
- Poursuite de l'aménagement de la rocade de Bordeaux (Aquitaine);
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN7 en Auvergne ;
- Poursuite du contournement du Puy-en-Velay (Auvergne) ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN7 en Bourgogne ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 (Bretagne) ;
- Poursuite de la réalisation de l'A 304 entre Charleville-Mézières et la frontière belge (Champagne-Ardenne) ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN19 entre Amblans et Lure (Franche-Comté) ;
- Déviation de la RN13 au Sud-ouest d'Evreux (Haute-Normandie) ;
- Déviation de la RN19 à Boissy Saint Léger (Ile-de-France);
- Poursuite de l'élargissement de la RN104 (Francilienne) entre l'A4 et la RN4 (Ile de France) ;
- Déviation de la RN 116 à Joncet (Languedoc-Roussillon) ;
- Lancement des travaux de l'aménagement de la VR52 entre Rombas et A4 (Lorraine)
- Lancement des travaux de la section de la RN4 entre Saint Georges et Héming (Lorraine)
- Poursuite de la réalisation de la déviation de la RN124 à Gimont (Midi-Pyrénées) ;
- Poursuite de la déviation de Saint Béat (Midi-Pyrénées)
- Poursuite des travaux de l'échangeur A2/A23 (Nord Pas de Calais)
- Lancement de la première phase de la rocade de Gap (Provence Alpes Côte d'Azur) ;
- Poursuite des travaux de la déviation de Miramas (Provence Alpes Côte d'Azur)
- Poursuite de la déviation de Moulay-Mayenne sur la RN162 (Pays de la Loire) ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN2 entre Paris et Soissons (Picardie)
- Poursuite de l'aménagement de la RN10 entre Reignac et Chevanceaux (Poitou-Charentes) ;
- Réalisation de la déviation de la RN90 à Mongalzan (Rhône-Alpes).
- Poursuite de l'aménagement de la RN82 entre Neulise et Balbigny (Rhône Alpes)

Annexe 12.1.3 - Principales opérations financées en 2015 dans le cadre du programme de mise en sécurité des tunnels du réseau routier national

En Ile-de-France :

- Tunnel de Boulogne sur l'autoroute A13, département des Yvelines ;
- Tunnel de St Cloud sur l'autoroute A13, département des Yvelines ;
- Tunnel de Nogent sur l'autoroute A86, département du Val-de-Marne ;
- Tunnel d'Orly sur la RN7, département de l'Essonne ;
- Tunnel des Sévines sur la RN315, département des Hauts-de-Seine ;
- Tunnel de Rueil-Bréguet (Belle-Rive) sur l'autoroute A86, département des Hauts-de-Seine ;
- Tunnel de Neuilly sur la RN13, département des Hauts-de-Seine ;
- Tranchée couverte de la porte d'Italie sur l'autoroute A6b, département du Val-de-Marne.

Hors Ile-de-France :

- Tranchée couverte de Firminy sur la RN88, département de la Loire ;
- Tunnel de Ponsérand sur la RN90, département de la Savoie ;
- Tunnel de Baza à Aubenas sur la RN102, département de l'Ardèche.

Annexe 12.1.4 - Principales actions financées en 2015 dans le cadre du programme d'aménagements de sécurité

Principales démarches de sécurité sur le Réseau routier national non concédé

- démarche SURE : Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes ;
- démarche CSPR : Contrôle de Sécurité des Projets Routiers ;
- démarche ISRI : Inspections de Sécurité Routière des Itinéraires ;
- démarche PN : sécurisation des Passages à Niveau ;
- démarche de sécurisation des fortes pentes ;
- démarche TOL : Traitement des Obstacles Latéraux.

Opérations nouvelles 2015 ou en continuité de celles réalisées en 2015 :

- DIR Atlantique : démarche SURE sur RN134, sur A630-N320 rocade de Bordeaux, sur N11-N137-N237 rocade de La Rochelle et N141 carrefour giratoire de Chaniers
- DIR Atlantique : démarche de traitement des obstacles latéraux sur RN10, rocade de Bordeaux et RN11
- DIR Centre-Est : démarche SURE sur RN7 Sud et RN77
- DIR Centre-Est : démarche de traitement des obstacles latéraux sur A38
- DIR Centre-Ouest : démarche SURE sur RN21
- DIR Centre-Ouest : lutte contre les prises à contresens
- DIR Est : démarche SURE RN4
- DIR Est : démarche de traitement des obstacles latéraux
- DiR IF : démarche SURE sur A86 et RN19
- DiR IF : démarche de traitement des obstacles latéraux sur RN2 et RN385
- DIR Massif-Central : démarche SURE sur RN88
- DIR Méditerranée : démarche SURE sur RN568 et A51
- DIR Méditerranée : sécurisation des fortes pentes sur RN85 et RN94
- DIR Méditerranée : sécurisation de passages à niveaux sur RN580
- DIR Nord-Ouest : démarche SURE sur RN12 (P1), RN10, RN154
- DIR Nord-Ouest : aménagement du carrefour RN154/RD28 à Berchères les Pierres
- DIR Nord : démarche SURE sur RN31 et RN2
- DIR Nord : dispositifs sonores en rives sur A16
- DIR Nord : lutte contre les prises à contresens
- DIR Ouest : lutte contre les prises à contresens
- DIR Ouest : démarche de traitement des obstacles latéraux
- DIR Sud-Ouest : démarche SURE sur RN21 et RN112
- DIR Sud-Ouest : démarche de traitement des obstacles latéraux
- DIR Sud-Ouest : sécurisation de passages à niveaux

Annexe 12.1.5 - Principales actions financées en 2015 dans le cadre du programme d'actions d'amélioration de la gestion du trafic et de l'information des usagers sur le réseau routier national non concédé

- Poursuite du déploiement d'équipements dynamiques des systèmes de gestion de trafic des voies rapides urbaines des agglomérations de Rennes, Nantes, Saint-Étienne, Chambéry, Caen, Marseille, Besançon, Strasbourg, Toulouse, l'agglomération d'Île-de-France, Lille
- Mesures dynamiques de gestion de trafic pour le partage de la voirie :

- voies dédiées aux transports en commun sur l'autoroute A10 et sur la branche ouest de l'autoroute A6 à l'approche de Paris ;
- rétablissement de la voie bus taxi sur A1 et aménagement dynamique de son insertion sur le BP
- Déploiement de panneaux d'information sur l'état du trafic aux entrées de la rocade de Bordeaux
- Déploiement d'un socle d'équipements sur le réseau routier national des Bouches du Rhône, en complément des équipements existants de l'agglomération de Marseille,
- Déploiement d'un socle d'équipements sur la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) entre les autoroutes A20 et A71 et sur les voies rapides urbaines de Rouen
- Mise en place d'un nouveau centre de gestion de trafic à proximité de Caen pour la gestion des voies rapides urbaine de l'agglomération de Caen et des routes nationales de la région Basse Normandie.
- Renouvellement d'équipements dynamiques, régénération de réseaux d'énergie et transmissions pour pallier les obsolescences des systèmes les plus anciens
- Mesures dynamiques de gestion de trafic pour fluidifier le trafic:
- Régulation dynamique de vitesse sur A31 Thionville-Luxembourg ;
- Régulation dynamique de vitesse couplée à la régulation d'accès sur A25 à l'arrivée sur Lille ;
- Régulation d'accès sur le réseau routier national francilien Est.
- Poursuite du déploiement du système d'information TIPI pour l'information et l'exploitation routières. Construction du volet observation des données trafic..

Annexe 12.1.6 – Autres actions financées dans le cadre de conventions spécifiques routières

En dehors de la convention globale route, le premier programme d'aménagement prioritaire de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire a fait l'objet d'une convention spécifique. Pour des travaux en Saône-et-Loire concernant notamment la branche nord:

- section Paray-RD 25 : aménagement d'un tronçon de 4 km en 2x2 voies ;
- section Blanzay-Montchanin et carrefour RN 70-RN 80 : tronçon de 9,2 km, avec réalisation de nombreux ouvrages d'art (passages faune, franchissement hydraulique).

Annexe 12.2 – DOMAINE FERROVIAIRE

Annexe 12.2.1 - Principales opérations ferroviaires prévues, au titre de l'exercice 2015, dans le cadre des Contrats de Plan État Région 2015-2020 (CPER)

Il s'agit des opérations suivantes dans le cadre des CPER, volet ferroviaire :

- Modernisation Haguenau Niederbronn (Alsace),
- Régénération Cambo St Jean Pied-de-Port (Aquitaine),
- Travaux tranche C Paris Clermont - section Randan-Vichy (Auvergne)
- Travaux de désaturation de la gare de Rennes (Bretagne),
- Pôle d'échange multimodal de Rennes (Bretagne)
- Création d'installations permanentes de contre-sens –IPCS- entre Toury et Cercottes (Centre-Val de Loire)
- Réouverture Belfort Delle (Franche-Comté)
- Etudes et premiers travaux tranchée couverte de Rouen (Haute-Normandie),

- Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – AF anticipées (Languedoc-Roussillon)
- Contournement de Nîmes-Montpellier – Dalles gare de Montpellier Sud de France (Languedoc-Roussillon)
- LGV Poitiers-Limoges (Limousin)
- POLT – IPCS (Limousin et Midi-Pyrénées)
- Travaux de modernisation de la ligne Saintes – Angoulême (Poitou-Charentes);
- Modernisation de la ligne Marseille – Aix (PACA) ;
- étude d'optimisation – LGV Rhin Rhône (branche est – 2eme phase),
- Nantes-Pornic / St Gilles Croix de Vie (Pays-de-Loire),
- Travaux CEVA (Rhône-Alpes)
- Etudes Nœud Ferroviaire Lyonnais (Rhône-Alpes).
- Etudes préalables à l'enquête publique de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie)

Annexe 12.2.2 - Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2015, dans le cadre de la sécurité des transports ferroviaires et guidés (passages à niveau et tunnels)

En particulier, il s'agit:

- a. de poursuivre la suppression des passages à niveau les plus dangereux par la construction d'ouvrages d'art et d'améliorer la sécurité des autres passages à niveau par la mise en place d'équipements supplémentaires permettant une meilleure perception de leur approche

Pour les suppressions :

- Phase études préliminaires à la suppression : 33 passages à niveau
- Phase avant-projet de suppression : 19 passages à niveau
- Phase projet : 11 passages à niveau
- Phase travaux : 13 passages à niveaux dont :
 - PN 3 bis du Coudray (28)
 - PN 16 de La Chapelle d'Armentières (59)
 - PN 5 de Mougins (06)
 - PN 46 de Sallanches (74)

Pour les améliorations :

- Travaux d'améliorations de 4 passages à niveau « préoccupants »,
- Automatisation d'une quarantaine de passages à niveau à croix de St André : études préliminaires, réalisation en 2015 et 2016
- Installation de feux à diodes pour une cinquantaine de PN automatiques études préliminaires, réalisation en 2015 et 2016
- amélioration de la sécurité sur plus de 300 PN.

- b. de poursuivre la mise en sécurité des tunnels ferroviaires ayant fait l'objet d'un diagnostic de sécurité en 1999 ainsi que l'installation dans les tunnels ferroviaires dont la longueur est supérieure à 2 000 mètres (39 ouvrages identifiés) des équipements permettant d'assurer la continuité des communications pour les services de secours

Poursuite de la mise en sécurité des tunnels :

- création d'une auto-évacuation dans le tunnel de Meudon suivant l'accord donné à RFF par la DGITM le 13 juillet 2011 pour la première phase des travaux qui a été achevée mi-novembre 2014 et accord du 1^{er} octobre 2014 pour engager la seconde phase des travaux de percement d'une galerie latérale et d'un puits d'évacuation.

- Programme de continuité radio : poursuite de l'étude et des travaux de mise en œuvre dans les 39 tunnels identifiés.

Annexe 12.2.3 - Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2015, dans le cadre de la mise en accessibilité de quais de gares ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite

Les travaux objet de la convention signée en 2015 portent selon les cas sur :

- la traversée des voies en gare :
 - adaptation du platelage en termes de largeur et adaptation de l'interface platelage / quai en termes de pente ;
 - création ou adaptation des passerelles (revêtement de sol), des souterrains (revêtement de sol, éclairage) et des escaliers fixes existants (peinture des premières et dernières contremarches en contrasté, double lisses, nez de marches antidérapants, bandes d'éveil à la vigilance podotactiles en haut de chaque volée de marches) ;
 - création ou adaptation des rampes d'accès aux souterrains existants (double lisse, pente, revêtement de sol, affichage des consignes de sécurité en gros caractères, mise à niveau de l'éclairage,...) ;
 - mise en place d'ascenseurs ou d'élévateurs etc.

- les quais :
 - mise en place de bandes d'éveil à la vigilance podotactiles en bordure sur la longueur utile des quais ;
 - reprise de revêtement de sol ;
 - adaptation du niveau d'éclairage et des équipements pour garantir des largeurs de cheminement suffisantes etc.

- l'interface quai/train :
 - dans les gares avec du personnel accueillant des trains non accessibles du fait de lacunes par rapport aux quais, avec des fréquentations non critiques, acquisition d'élévateurs-translateurs ou de rampes ;
 - le cas échéant, rehaussement de quai etc.

Ils visent les régions et gares suivantes :

région	gare	nationale ou régionale
Alsace	Sélestat	régionale
Bretagne	Pontchaillou	régionale
Centre	Les Aubrais	nationale
Midi-Pyrénées	Saint Gaudens	régionale
PACA	Petits travaux de mise aux normes	Nationale et régionales
PACA	La Ciotat	régionale
Picardie	Creil	nationale
Picardie	Crépy en Valois	régionale
Poitou-Charentes	Angoulême	nationale
Rhône-Alpes	Bourgoin Jallieu	régionale
Rhône-Alpes	Petits travaux de mise aux normes	Nationale et régionales

Annexe 12.2.4 – Autres conventions ferroviaires spécifiques signées au titre de l'exercice 2015

Une convention relative au financement des travaux d'urgence de remise en état de la ligne capillaire fret dite « du bec d'Ambès » a été signée en 2015, prévoyant le versement par l'AFITF de fonds de concours pour cette opération.

Annexe 12.3 – DOMAINE PORTUAIRE ET LITTORAL

Annexe 12.3.1 - Opérations inscrites au volet portuaire des contrats de plans Etat-Régions (CPER) 2015-2020

GPM de Dunkerque :

- Extension du quai des Flandres
- Amélioration des conditions d'exploitation du QPO

GPM du Havre :

- Création de parc logistique
- Ecluses de tancarville
- Accès maritime et fluviaux du port du Havre Porte P4 - écluse François 1^{er}

GPM de Rouen :

- Programme d'amélioration des accès maritimes du port de Rouen

GPM de Nantes-Saint-Nazaire :

- Création d'un hub logistique pour l'accueil de l'éolien off(shore)

GPM de La Rochelle :

- Développement du terminal chef de baie
- Aménagement de l'anse Saint-Marc

GPM de Bordeaux :

- Voies ferrées portuaires

GPM de Marseille :

- Terminal de Mourepiane
- Approfondissement de la darse 2

GPM de la Martinique :

- Extension pointe des grives

GPM de la Guyane :

- Déroctage du quai 1
- Remise à niveau des terre-pleins et reconfiguration de l'entrée du port

GPM de la Réunion :

- Extension et réaménagement du terminal conteneurs

Annexe 12.3.2 – Autres opérations du secteur maritime et littoral au titre de l'exercice 2015

Une convention a été signée en 2015 pour l'exécution de la convention de mise en œuvre et d'exploitation de l'autoroute de la mer entre Nantes-Saint-Nazaire et Vigo intégrant une connexion vers les ports du Havre et d'Algésiras, conclue entre la République française, le Royaume d'Espagne et la société Autopista del Mar Atlántica le 28 avril 2009 et aujourd'hui détenue par la société exploitante « Suardiaz Atlántica ».

Une autre convention a été signée en 2015 portant sur le financement d'opérations de défense contre la mer, portant principalement sur la *gestion intégrée du trait de côte*, c'est-à-dire sur des opérations nouvelles de protection du littoral contre l'érosion ou contre les submersions marines (« défense contre la mer »), mais aussi sur des opérations liées à des dégâts exceptionnels ou encore sur des opérations dont l'objectif est la connaissance du phénomène d'érosion et de submersion, ou des impacts des ouvrages, en amont des opérations de protection ou des stratégies locales à mettre en œuvre dans les régions suivantes : Nord Pas de Calais ; Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charente, Aquitaine, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Guadeloupe, Martinique Guyane Réunion Mayotte et Saint Pierre et Miquelon

Annexe 12.4 – DOMAINE FLUVIAL

Annexe 12.4.1 - Opérations inscrites au volet fluvial des contrats de plans Etat-Régions (CPER) 2015-2020

- Fleuves de Guyane : aménagement de sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock et leurs affluents

Annexe 12.4.2 – Principales opérations d'infrastructure fluviale financées au titre de l'exercice 2015

- Réouverture du tunnel du Rove dans le GPM de Marseille ;
- Rénovation du pont-rail des Florides dans le GPM de Marseille.

. Annexe 12.5 – DOMAINE TRANSPORTS COLLECTIFS EN AGGLOMERATION

Annexe 12.5.1 - Principales opérations envisagées dans le cadre du protocole relatif au financement du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France

- les schémas directeurs des RER A, B, C et D ;
- le prolongement d'Eole à l'ouest ;
- le prolongement de la ligne 11 à Rosny – Bois Perrier ;
- le Tram-train Massy-Evry ;
- le débranchement du T4 vers Clichy-Montfermeil.